



- :- :- :- :-

CONSEIL MUNICIPAL

- :- :- :- :-

- 29 SEPTEMBRE 2015 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎09 70 62 78 71

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦ Approbation du compte rendu du 23 juin 2015.....	2
Information concernant l'accueil des réfugiés à Bagneux par Mme le Maire.....	3
METROPOLE.....	11
1/ Avis du Conseil municipal sur le territoire métropolitain	11
FINANCES	18
REMISES GRACIEUSES	18
2/ Remises gracieuses pour les années 2008, 2013 2014 et 2015.....	18
SUBVENTIONS.....	18
3/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DES VENDANGES 2016 ET DE SIGNER LA CONVENTION S'Y RAPPORTANT	18
4/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATIONS DONNEES A MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION	18
FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE, LE SDRIF	19
5/ RAPPORT DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2014.....	19
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	19
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VILLAGES ET CENTRES DE VACANCES FAMILIAUX DES COMMUNES DE BAGNEUX CHATILLON, MALAKOFF	19
6/ Approbation de la convention de liquidation du syndicat intercommunal de villages et centres de vacances familiaux des communes de Bagneux, Châtillon et Malakoff à passer entre la commune de Bagneux, de Châtillon et de Malakoff et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	19
GARANTIES COMMUNALES	19
REHABILITATION DES 109 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE SITUÉE UN A 9 ALLERS DES TILLEULS A BAGNEUX.....	19
7/ Demande de garantie communale au profit de l'immobilière « 3 F » pour un emprunt d'un montant total de 1 950 000 Euros souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations destinés à financer la réhabilitation des 109 logements de la résidence située 1 à 9 allée des tilleuls à Bagneux.....	19
OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN	20
ZAC FONTAINE GUEFFIER	20
8/ Approbation de la convention de remise d'ouvrage par la SEM 92 à la ville de Bagneux et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	20

9/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE REMISE DE LA FRESQUE « CALKA » PAR LA SEM 92 A LA VILLE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER	20
AMENAGEMENT URBAIN.....	21
CONVENTION D'OPERATION COLLECTIVE AU TITRE DE LA TROISIEME TRANCHE DU FISAC.....	21
10/ Approbation de la convention d'opération collective au titre de la troisième tranche du FISAC dans le cadre du plan de redynamisation de l'appareil commercial de Bagneux et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	21
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS, DELEGATION HAUTS-DE-SEINE DU 1 ^{ER} JUILLET 2015 AU 31 DECEMBRE 2015	22
11/ Approbation de la convention de partenariat entre la ville et la chambre de commerce et d'industrie de paris, délégation Hauts-de-Seine, sur l'accompagnement technique du plan de développement et d'animation du commerce et de l'artisanat balnéolais et autorisation donnée à Mme le Maire de signer ladite convention	22
SEMABA/CRACL 2014	23
12/ Approbation du rapport des représentants du Conseil municipal de Bagneux au Conseil d'administration de la Semaba afférent à l'exercice 2014	23
13/ Approbation du compte rendu financier annuel à la collectivité - équilibre budgétaire de la gestion locative - exercice 2014	23
14/ Zac Albert Petit/rn20	23
15/ Concession 77 avenue Ravera	23
16/ Zac du Moulin Blanchard	23
17/ Concession Albert Petit - rue des Blains	23
CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE ET L'EPF 92.....	34
18/ Approbation de l'avenant n° 5 à la convention cadre à passer entre la ville et l'Epf 92 et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	34
OPERATION SARRAIL.....	34
19/ Désaffectation et déclassement des parcelles communales à usage d'espaces verts en vue de permettre leur cession.....	34
20/ Désaffectation des deux voies communales situées sur le terrain Sarrail et ouverture d'une enquête publique unique préalable à leur déclassement	34
CREATION ET DENOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE SUR L'ILOT « SETRA-THEATRE » ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO	36
21/ Approbation de la dénomination de la voie nouvelle et du parvis de l'immeuble « les jardins du théâtre » sur l'ilôt Setra-théâtre, rue « Assia Djebar » et allée « des terres abonnées » - zac écoquartier Victor Hugo.....	36
ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO	38
22/ Prorogation de la promesse de vente au profit de la commune de Bagneux concernant les lots de copropriété numéro 4 situé dans l'immeuble sis 119 rue de Verdun appartenant à l'Epf 92.....	38
SERVICES TECHNIQUES.....	40

TRAVAUX DE CLOTURES	40
23/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché correspondant	40
Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.	40
INSTALLATION DE NICHOURS	40
24/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention entre l'école de la deuxième chance et la ville de Bagneux portant sur l'installation de nichoirs.....	40
ADHESION	41
25/ Adhésion au club des villes et territoires cyclables	41
MARCHE DE CHAUFFAGE	41
26/ Approbation de l'avenant n°4 au marché n°172501 à passer avec Dalkia et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	41
AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC.....	41
27/ Autorisation donnée À Mme le Maire de déposer en préfecture le dossier d'Ad'ap	41
CESSION	42
ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT	42
28/ Cession à titre onéreux d'engins municipaux et de matériels espaces verts.....	42
29/ Cession à titre onéreux de ferrailles.....	42
RESTAURATION.....	42
FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES NECESSAIRES A LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DE BAGNEUX.....	42
30/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés (9 lots)	42
SUBVENTION	43
30 bis/ Approbation de la convention d'attribution de subvention aux actions de prévention du Sycotm (Traitement des déchets alimentaires) et autorisation donnée à Mme Le maire de la signer	43
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS.....	43
COMITE EXECUTIF DU FORUM FRANÇAIS POUR LA SECURITE URBAINE (FFS)	43
31/ Désignation d'un élu de Bagneux au Comité Exécutif du Forum Français pour la sécurité Urbaine (FFSU).....	43
ÉDUCATION	43
REUSSITE EDUCATIVE	43
32/ Approbation de la convention à passer entre la commune de Bagneux et la caisse des écoles et de l'avenant n°1 dans le cadre du programme de réussite éducative 2015 et autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention et l'avenant	43
CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL	44
33/ Approbation de la convention à passer entre la ville de Bagneux, l'État, l'éducation nationale et la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative à la mise en	

place d'un projet éducatif territorial et autorisation donnée à Mme le Maire à la signer	44
ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE	44
34/ Allocation rentrée scolaire	44
ÉDUCATION	44
PRESTATION DE SERVICE UNIQUE	44
34 bis et 34 ter/ Acceptation de conventionner avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine pour la prestation de service unique en faveur des crèches collectives Prokofiev et Rosiers et autorisation donnée à Mme le Maire de signer les conventions à venir	44
TARIF	45
ÉDUCATION/RESTAURATION SCOLAIRE.....	45
35/ Approbation de la grille tarifaire pour la restauration scolaire applicable aux cas d'absences ouvrant droit à déduction.....	45
JEUNESSE	45
ALLOCATION DE RENTREE ETUDIANTE	45
36/ Approbation des critères d'attribution de l'allocation de rentrée étudiante.....	45
DISPOSITIF « JEUNES MAJEURS - JEUNES DIPLOMES »	45
37/ Attribution de chèques cadeaux pour les jeunes balnéolais majeurs et pour les jeunes balnéolais diplômés.....	45
INFORMATIQUE	46
INFORMATISATION DU DOSSIER PATIENT	46
38/ Acceptation de la convention au titre du fonds d'intervention Régional (fir) relative à l'octroi d'une subvention de 27 349 € de l'agence régionale de santé d'Île-de-France au titre de l'informatisation du dossier patient à passer avec l'agence régionale d'Île-de-France et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	46
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DESTINES A ARBITRER LES INSTALLATIONS DU RESEAU THD SEINE	46
39/ Approbation de la convention à passer entre la ville de Bagneux et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine relatives à la mise à disposition de locaux destinés à arbitrer les installations du réseau thd Seine et autorisation données à Mme le Maire de la signer.....	46
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE.....	47
ADHESION	47
40/ Adhésion à la fédération nationale des centres de santé.....	47
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE PLANIFICATION ET D' EDUCATION FAMILIALE (C.P.E.F).....	47
41/ Acceptation de la convention relative à l'octroi d'une subvention du Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour l'organisation et le fonctionnement du centre de planification et d'éducation familiale (C.P.E.F) et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	47

PROGRAMME DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE	47
42/ acceptation de la convention PPS d'objectifs et de moyens 2015 relative à l'octroi d'une contribution financière de 24 000€ de l'Agence régionale de santé d'Île-de-france pour déployer trois actions et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	47
SOUTIEN A L'ELABORATION, AU PILOTAGE ET LA COORDINATION DE LA DEMARCHE CONTRAT LOCAL DE SANTE.....	47
43/ Acceptation de la convention DSP 2015 relatives à l'octroi d'une contribution financière de 20 000 € de l'agence régionale de santé d'Île-de-France pour le soutien à l'élaboration, au pilotage et la coordination de la démarche contrat local de santé et autorisation donnée Mme à Mme le Maire de la signer	47
CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE	47
44/ Demande de subvention pour le financement du poste de coordinateur du Conseil local de santé mentale et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	47
PERSONNEL	48
45/ Réactualisation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (ppaet).....	48
(atsem)	Erreur ! Signet non défini.
46/ Création d'un emploi d'éducateur principal de jeunes enfants pour la Direction de la petite enfance	48
47/ Création d'un emploi d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe pour la direction de la population	48
48/ Création d'un emploi d'animateur territorial pour la Direction de l'éducation.....	48
49/ Création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe.....	48
VOEU	49
50/ Voeu sur les Jeux Olympiques	49



CONSEIL MUNICIPAL

- MARDI 29 SEPTEMBRE 2015 -

(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous propose de commencer notre séance de Conseil municipal.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, absent, pouvoir à M. Roberto Romero Aguila

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

DIEME Claudette, absente, pouvoir à Mme Nadia Seisen

PINARD Jean-Louis, présent

BESSION Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, présente

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, présent

ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Marie-Hélène Amiable
 HOURS Françoise, présente,
 DARD Catherine, absente, pouvoir à Mme Aïcha Moutaoukil
 REYNAUD Michel, présent
 FAUVEL Élisabeth, présente
 TUDER Bruno, présent
 KONÉ Justin, absent, pouvoir à Mme Irène Talla
 CARTERON Laurent, présent
 CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
 CALICE Jean-Max, présent
 FRESSE Ludovic, présent
 CILLIERES Hélène, présente
 RONDEPIERRE Louise, absente, pouvoir à Mme Bernadette David
 GABIACHE Claire, présente
 ZANI Saïd, présent
 POURTAUD Michèle, présente
 MARTIN Patrice, présent
 GARGARI Saléha, absente
 ADÉLAÏDE Anna, absente
 HUET Dominique, présent
 ROUSSEAU Jean-Luc, présent
 Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

◆ *Approbation du compte rendu du 23 juin 2015*

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?

Mme POURTAUD. - Je voudrais demander une petite modification page 12, si c'est possible. Nous avons eu une petite discussion avec Mme la Maire-adjointe. J'avais dû répondre dans une grande fatigue : « je ne suis pas républicaine ». Cela me gêne un peu car je suis républicaine. Que tout le monde s'en rassure. Pourrait-on écrire à la place : « je ne suis pas chez les Républicains » ?

Mme le MAIRE. - D'accord. Nous intégrons cette modification.

Y a-t-il d'autres remarques sur le procès-verbal ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST APPROUVE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Avant de commencer notre ordre du jour, il me revient de demander votre accord pour ajouter, ce

soir, deux délibérations. La première concerne la restauration scolaire. Nous venons de recevoir l'accord du Syctom pour nous subventionner, à hauteur de 20 000 €, le déshydrateur thermique que nous utilisons à la cuisine centrale dans le cadre du recyclage des déchets. Nous avons reçu le courrier après l'envoi des délibérations au Conseil municipal.

Si vous acceptez que nous en délibérions ce soir, cela nous permettra d'encaisser les 20 000 € avant la fin de l'année. Je pense que tout le monde sera d'accord. Nous sommes contents que le Syctom nous accompagne car nous avons fait plusieurs demandes de subventions et celle-là est obtenue.

La seconde délibération porte sur la prestation de service unique avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les deux crèches collectives Prokofiev et des Rosiers qui étaient auparavant des crèches départementales.

Nous devons signer cette convention de prestation de service unique avec la CAF pour toucher des recettes pour ces crèches. Nous avons également reçu tardivement de la part de la CAF le document. Une fois que nous aurons délibéré, si le Conseil municipal en est d'accord, cela nous permettra de lancer immédiatement l'encaissement de ces recettes qui seront alors inscrites à notre budget 2015.

J'ai besoin de recueillir l'unanimité du Conseil municipal pour ajouter ces deux délibérations qui ne posent aucun problème. Il faut que tout le monde soit d'accord. Je peux considérer avoir l'unanimité du Conseil ?

(L'unanimité du Conseil est recueillie.)

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Nous allons vous distribuer ces deux délibérations que nous passerons pour celle qui concerne la restauration en point 30 bis et pour celle relative à la prestation de service unique avec la CAF en points 34 bis et 34 ter, il y a deux délibérations parce qu'il y a deux crèches.

Je vous remercie.

INFORMATION CONCERNANT L'ACCUEIL DES REFUGIES A BAGNEUX PAR MME LE MAIRE

Mme le MAIRE. - J'ai souhaité vous tenir informer de ce qu'a fait la municipalité pour ces réfugiés.

Avant notre ordre du jour, j'ai voulu que nous puissions débattre de l'accueil de réfugiés à Bagneux à partir des dispositions concrètes que nous avons commencé à mettre en place.

Cette question mérite, bien sûr, un échange entre les différents groupes qui constituent notre assemblée. Cela vaut de façon globale car, sur le plan politique, les appréciations sur les causes qui poussent des dizaines de milliers de personnes à fuir leur pays d'origine sont très diverses ; sur les dispositifs à mettre en place aussi. Je souhaite que nous ayons aussi ici une discussion sur les mesures que j'ai souhaité impulser dès le début du mois de septembre.

Lors de notre premier bureau municipal, le 6 septembre dernier, j'ai proposé à la majorité municipale que Bagneux puisse accueillir quelques familles en mettant à disposition 3 hébergements jusqu'ici utilisés par les instituteurs du temps où la ville les logeait.

Depuis, le ministre de l'intérieur a réuni à Paris l'ensemble des Maires souhaitant accueillir des réfugiés. Nadia Seisen, Maire adjointe à l'Habitat, y représentait Bagneux. Le Préfet des Hauts-de-Seine par l'intermédiaire de la sous-Préfète au développement économique, Mme Lasserre, coordonne l'organisation de l'accueil dans le département.

Nous disposons désormais des informations nécessaires pour que Bagneux, fidèle à sa tradition, ville solidaire, participe à l'élan de générosité nationale. Dans le cadre du dispositif mis en place, je souhaite que les quelques familles ou personnes isolées - ce n'est pas nous qui allons les choisir -

qui viendront à Bagneux puissent y rester et que leurs enfants, le cas échéant, puissent étudier dans notre ville.

L'émotion ô combien légitime ressentie par de très nombreux Balnéolaises et Balnéolais face à la tragédie humaine des réfugiés s'est aussi traduite par des demandes d'habitants souhaitant apporter leur pierre à l'édifice et à l'accueil de ces familles. Elle croise également la disponibilité de nombreuses associations de la commune caritatives notamment mais pas uniquement.

C'est pourquoi, à l'occasion d'une réunion de notre Centre Communal d'Action Sociale qui a désormais la charge de la mise en œuvre de l'accueil, François Payen, vice-Président du CCAS, et Bernadette David, Maire adjointe à la vie associative, ont accueilli plusieurs associations, mercredi dernier. D'autres collègues élus du Conseil municipal étaient présents.

Un numéro, une adresse mail ont été mis en place pour traiter toutes les questions et les offres des Balnéolais qui nous arriveraient.

Les 3 hébergements (2 à Maurice Thorez et 1 à Paul Vaillant Couturier) qui seront mis à disposition pour accueillir les réfugiés ne seront pas des logements conventionnés. Ce ne seront pas des logements sociaux, ils n'ouvriront donc pas à des droits à l'APL. Vous avez compris, il s'agit d'accueillir les gens, pas de leur faire payer un loyer, dans un premier temps évidemment.

Dans un premier temps, nous avons également besoin de réaliser quelques travaux de remise aux normes dans ces 3 logements et, dans un second temps, il faudra les meubler. Grâce au numéro de téléphone et à l'adresse mail dédiés, le CCAS se chargera en partenariat avec plusieurs associations et mobilisations citoyennes de l'ameublement de ces logements. Une fois ces opérations réalisées, la Préfecture nous enverra des personnes réfugiées.

Hier encore, lors du Conseil de la vie associative, il a été question de cet accueil m'a dit Mme David. Je tiens à remercier ici, je le fais aussi au nom de l'ensemble du Conseil municipal, toutes les bonnes volontés individuelles et les associations dont l'expérience et le savoir-faire vont beaucoup nous servir dans la période. L'accueil de réfugiés n'est pas une affaire de quelques jours mais de plusieurs mois, voire de plusieurs années.

Bagneux Info du mois d'octobre présente les différents dispositifs mis en place.

Je prends évidemment acte de la participation de la France à un élan qui a démarré en Allemagne et qui a tant de mal à se propager à l'ensemble des 28 pays de l'Union. Mais on peut regretter que notre pays, qui a su accueillir des Arméniens qui ont fui le génocide, des juifs d'Europe Centrale qui ont fui les pogroms, les Républicains espagnols opposés à la dictature de Franco, les réfugiés politiques chiliens traqués par le régime de Pinochet ou encore les boat people plus récemment, chaque fois par dizaine de milliers, n'ait pas été plus ambitieux cette fois-ci.

Enfin, alors que le flux de ces réfugiés ne cesse de croître et n'est pas près de se tarir, il me semble urgent et impératif de s'interroger sur les motifs de ces exils forcés, non pas qu'il faille les empêcher à tout prix, mais plutôt parce qu'il nous faut permettre aux habitants de la planète de résider dans le pays de leur choix. Or, aujourd'hui, c'est bien contraints et forcés que des hommes, des femmes, des enfants, des personnes âgées quittent leur terre natale. Ces personnes n'ont pas souhaité venir en Europe. Elles cherchent juste à survivre en évitant la mort certaine liée à des conflits et des guerres d'une rare violence.

Si l'on peut mettre un terme à ces situations, je suis persuadée que ce n'est pas en ajoutant de la guerre à la guerre, c'est précisément en préparant la paix, en tarissant le commerce des armes qui continue à proliférer sur notre planète, en empêchant les forces combattantes de recevoir de l'argent, en arrêtant aussi de soutenir des régimes dictatoriaux notamment au Moyen-Orient.

La force de la diplomatie française, la confiance, on l'a dit en baisse aujourd'hui, dont bénéficie

encore cependant notre pays repose sur ses capacités à dialoguer et faire dialoguer, à promouvoir les valeurs de la charte de l'ONU et pas à s'ériger en chef de guerre sous l'égide de l'OTAN.

La question des réfugiés que l'on ne devrait pas opposer aux migrants ni aux Roms est désormais centrale en Europe. Notre espace politique de l'Union Européenne est, par trop, devenue forteresse alors qu'il devrait reposer sur un développement tous azimuts des coopérations.

C'est une question que nous ne pouvons pas prendre à la légère, nous ne pensons pas qu'elle va se résoudre en quelques mois, encore moins, je pense, en augmentant le nombre de militaires et de policiers en Méditerranée. Nous le faisons, mais cela ne règle pas les problèmes, mais ce phénomène n'est pas non plus inéluctable. J'ai la faiblesse de croire qu'un monde plus humain est possible et qu'évidemment à notre mesure à Bagneux nous puissions y contribuer.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner sur cette question importante qui nous secoue tous beaucoup depuis de nombreuses semaines.

Je laisse la parole aux collègues du Conseil municipal qui le souhaitent.

Monsieur Martin.

M. MARTIN. - Merci Madame le Maire.

Je pense que vous avez tout dit.

Notre groupe soutient toutes les démarches en ce sens et, a contrario, nous condamnons les nombreux discours populistes qui n'ont pas leur place dans la réponse qu'il convient de fournir à ces réfugiés. L'Europe doit faire face à la plus grave crise humanitaire depuis plus de 60 ans. La nécessité d'accueillir massivement des réfugiés menacés par Daesh devient plus urgente chaque jour et à chaque vie humaine détruite.

Personne ne peut prétendre que résoudre une telle crise soit chose facile, mais des solutions doivent impérativement être recherchées puisque, face à des personnes qui fuient la guerre et l'oppression, la seule conduite à adopter est celle fondée sur l'accueil et le respect des libertés et des droits fondamentaux.

Mme le MAIRE. - Roberto Romero...

M. ROMERO AGUILA. - Merci Madame le Maire.

Je vous remercie d'avoir annoncé les éléments de prise en charge par la ville et la part de solidarité que nous sommes amenés à prendre à notre mesure. J'étais hier à la célébration du 24^{ème} anniversaire de l'indépendance de l'Arménie, entouré d'un certain nombre de ressortissants de ces pays qui, aujourd'hui, font partie des nôtres, de notre histoire commune.

Je suis arrivé ici un 14 décembre 1973. Je faisais partie de ces réfugiés issus de ce post-coup d'état du 11 septembre 1973. Cela nous concerne tous, cela concerne l'ensemble des républicains. C'est Georges Pompidou qui nous a accueillis à l'époque.

Malheureusement, on peut tous vivre ce manque de concorde républicaine aujourd'hui tant on voit des dissensions, y compris dans le camp de ceux qui s'appellent aujourd'hui les Républicains qui ont été les seuls au Conseil régional à ne pas voter une aide de 5,5 M€ proposée par la région Île-de-France pour participer à cette contribution.

C'est malheureux parce qu'une autre partie de ce camp politique, l'UDI, a voté pour. Je le regrette parce que c'est l'honneur de la République Française et de tous ses habitants d'avoir toujours été caractérisés par cet accueil. On peut regretter que d'autres pays moins marqués par cette caractéristique d'accueil soient vécus comme des pays ouvrant leurs portes et leurs bras à ces réfugiés. Réfugiés, comme vous l'avez dit Madame le Maire, qui quittent leur pays sans jamais

avoir pensé à le faire. S'ils arrivent ici, c'est en désespoir de cause pour fuir souvent la guerre, la misère et surtout la mort.

Je me félicite que, dans le Conseil municipal, on soit, si j'ai bien compris, plutôt sur cette orientation. Je me félicite que cette ville ait cette caractéristique républicaine qui nous est chère.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme POURTAUD. – Le problème de ces réfugiés est évidemment très grave. On pourrait en débattre très longuement.

J'ai bien entendu ce que vous avez dit, Monsieur Romero, sur les Républicains qui n'auraient pas voté cette aide, mais revenons d'abord à notre ville. Nous sommes évidemment tous dans l'émotion. Il ne peut pas en être autrement devant tout ce qui se passe pour tous ces pauvres gens qui fuient leur pays, les uns pour de bonnes raisons, les autres peut-être pour de moins bonnes raisons. Bref, ils sont de plus en plus nombreux.

Pour ce qui nous concerne, je pense que le fait d'accueillir des personnes... bien sûr, on ne peut pas faire autrement, mais faisons toujours attention à l'émotion. Quand on est dans l'émotion, on fait des choses qui, parfois, peuvent être regrettées. Accueillir trop de monde et donner une impression, je dirai presque pas honnête, à ces pauvres gens en accueillant de plus en plus posera forcément un problème. Pour moi, je pense que vivre dans leur pays est une meilleure solution.

Vivre dans leur pays, bien sûr, c'est la guerre, il y a un dictateur que je ne nommerai pas mais que tout le monde connaît, il y a des grands de ce monde qui font en sorte qu'ils sont d'accord, pas d'accord, qui discutent, qui font des contorsions. Nous restons persuadés que, malheureusement, la solution des armes je dirai est quasiment la seule pour détruire Daesh car, sinon, on n'y arrivera pas. C'est impossible.

Dire que l'on s'associe au dictateur est une chose, mais n'oublions pas que, sous le nazisme, nous nous sommes mis avec M. Staline pour arrêter l'ennemi. Nous ne serions peut-être pas là aujourd'hui si nous ne l'avions pas fait. À votre réflexion.

Nous soutenons bien sûr ce que fait Mme le Maire. On ne peut pas faire autrement. Ne tombons pas non plus dans l'exagération du pays. Pensons à tous les gens qui, dans notre pays, ont aussi de gros problèmes financiers, ont besoin d'argent, de logement, de tout cela.

Voter des aides, c'est bien, ne soyons pas excessifs. Votons des aides en faisant ce que nous pouvons faire, mais soyons tout de même vigilants et ne faisons pas en sorte qu'un jour tous ces pauvres gens deviennent vraiment des malheureux parce que nous ne saurons plus quoi faire d'eux. Les accueillir un certain temps est normal, mais qu'allons-nous faire au bout de beaucoup de temps ? Eux seront des malheureux.

Personne n'est pour la guerre, certainement pas. Je crois qu'il ne faut pas confondre cette peut-être guerre ou conflit qui nous attend aujourd'hui avec certains conflits antérieurs. Je pense par exemple à la Libye qui a été un moment de confusion et qui sans doute a créé malheureusement tous ces soucis de déstabilisation.

Voilà notre position. Évidemment, Mme le Maire, nous sommes avec vous. Pour le reste, le débat est ouvert. On pourrait discuter pendant longtemps, je pense.

Mme DAVID. - Je vais intervenir au nom du groupe Front de gauche, communiste et citoyen.

Vingt-six jours après avoir découvert le cadavre d'un enfant gisant face contre sable sur une plage turque, la communauté internationale n'a toujours pas trouvé de solution viable au drame humain qui se déroule à nos frontières.

Après l'annonce en grande pompe par François Hollande de chiffres sur l'accueil des réfugiés qui,

ramenés à leur juste proportion, paraissent dérisoires pour la sixième puissance économique mondiale, nous nous interrogeons aujourd'hui sur les moyens mis à disposition par l'État pour tenir les maigres engagements qui ont été pris.

Le Gouvernement a annoncé une contribution totale de 250 M€ dédiée à l'hébergement d'urgence et à la veille sociale. Cela peut paraître beaucoup, ça ne l'est pas. C'est moins que le coût de l'intervention militaire française en Libye. C'est moins que le total des dépenses de fonctionnement de l'Élysée depuis le début du mandat de François Hollande. C'est aussi 132 fois moins que le montant des exonérations de charges accordées par le Gouvernement aux entreprises pour la seule année 2016.

Au Liban, petit pays de 4,4 millions d'habitants, c'est plus d'un million de réfugiés qui a été accueilli. Si l'on ramène ces chiffres au nombre d'habitants, le constat est sans appel : le Liban accueille 700 fois plus de réfugiés que la France, alors que le PIB par habitant y est quatre fois inférieur. Pour l'année scolaire 2015-2016, 200 000, je dis bien 200 000 enfants syriens seront scolarisés au Liban. En France, terre historique d'accueil, de métissage et d'intégration, nation universaliste, pays des droits de l'Homme et berceau des Lumières, François Hollande, son Premier Ministre et son gouvernement ont décidé de baisser les bras alors qu'il aurait fallu les ouvrir grands, tendre les mains et se retrousser les manches.

Se retrousser les manches en commençant par exiger l'abrogation du « système de Dublin » qui décrète, à l'échelle de l'Union Européenne, que l'État membre responsable pour une demande d'asile est l'État par lequel le réfugié a fait son entrée sur le territoire européen.

Cette convention met lâchement à l'abri, vous l'aurez compris, les nations éloignées des frontières Est européennes - France et Allemagne en tête. Quand nous autres clamons « l'Humain d'abord ! », d'autres semblent préférer « l'Humain dehors ! ». Des œillères sur les yeux, faisant fi de la misère, tournant le dos à toute responsabilité dans cet exode pour la survie.

Se retrousser les manches en se conformant aux textes auxquels notre pays a le devoir de se soumettre, à commencer par sa propre Constitution qui précise qu'il convient de « donner asile à tout étranger persécuté en raison de son action en faveur de la liberté ou qui sollicite la protection de la France pour un tout autre motif ».

Se conformer également à la Convention de Genève du 28 juillet 1951 qui reconnaît le statut de réfugié.

Le Président français n'a pas fait ce choix-là. À défaut d'ouvrir ses bras, il a revêtu l'uniforme de chef des armées et vient tout juste d'ouvrir le feu une nouvelle fois. Après les échecs cuisants de la coalition internationale en Afghanistan, en Irak ou en Libye, la France s'entête à déployer des moyens militaires pour résoudre une crise politique et humanitaire. Et tout cela sans demander l'avis du Parlement au travers duquel aurait pu s'exprimer celui du peuple.

Certes le bilan gouvernemental sur la question des réfugiés ne nous paraît pas suffisant pour être satisfaisant. Toutefois, on ne peut que se réjouir de la mobilisation de très nombreuses collectivités, associations et familles volontaires. Partout en Europe, des mains se sont tendues et des portes se sont ouvertes pour rappeler au monde que la solidarité a encore du sens. Soulignons également la présence de plus de sept cents élus municipaux parmi lesquels ma collègue Nadia Seisen pour Bagneux lors de la réunion du 12 septembre organisée par le Ministre de l'Intérieur. Cette présence massive - diverse et variée ! - prouve que de nombreuses villes ont entendu la détresse des réfugiés et qu'elles souhaitent y répondre de manière digne et bienveillante.

À Bagneux, la municipalité a déjà retroussé ses manches, entourée d'associations et d'habitants. Nos mains se sont tendues et nos bras sont grands ouverts. Nous ne sommes pas dans l'émotion, je pense Madame Pourtaud, nous sommes plus dans la solidarité tout simplement.

Nous ferons le maximum pour accompagner Mme le Maire et nos administrés dans le combat visant à apporter toute l'aide possible à ces hommes et à ces femmes qui ont choisi de risquer la mort pour sauver leur vie. Car nous sommes tous, à des degrés divers, des fils et des filles de réfugié-e-s, des fils et des filles d'immigré-e-s, des fils et des filles de citoyens du monde, d'humains, tout simplement.

Je vous remercie.

Mme MEKER. - Chers collègues, Madame le Maire, je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit de manière très complète.

Sur la question précise des réfugiés qui affluent dans notre pays, des personnes qui risquent leur vie pour fuir la mort... On a vu suffisamment d'images et pas seulement celle d'un enfant qui, effectivement, est particulièrement marquante. Il y a eu très récemment encore, on n'est pas au courant de tout, la mort d'un jeune homme dans un camion écrasé par des palettes.

Dire qu'il est très important de laisser les élans d'humanité s'exprimer, je ne parle pas d'émotion, je ne parle pas d'émotivité... Je pense que ces élans d'humanité sont un médicament véritablement pour les idées noires et brunes qui, souvent, s'installent dans les têtes et lorsque le cœur est sollicité, on devient quelquefois un peu plus sage.

Les échelles de personnes affluant en France et en Europe ont été évoquées ici, je n'y reviendrai pas, mais je pense que rien n'est en péril, que notre pays n'est pas en péril par le fait d'accueillir des personnes qui sont en grand danger sur leurs propres terres.

Je pense aussi que le pays a répondu largement à cet élan en envoyant beaucoup de Maires à la réunion organisée par M. Cazeneve. Je pense que nous sommes tous touchés, que nous avons tous envie de répondre et de tendre la main à ces personnes qui arrivent sur notre territoire. Alors allons-y, soyons humains et pour tous les autres problèmes évoqués ici, ils sont importants mais qu'ils n'occulent pas cette première exigence d'humanité, celle de tendre la main.

Mme MOUTAOUKIL. - Je voudrais dire seulement un mot puisque, je pense, tout a déjà été dit, d'abord pour saluer ce que notre ville fait dans la situation que tout le monde connaît et que l'on vient à nouveau d'évoquer. Trois appartements, cela semble peu, mais c'est énorme pour une ville comme la nôtre. Je pense sincèrement que si toutes les villes de France faisaient la même chose, nous aurions sans doute un peu moins de problèmes pour accueillir des réfugiés qui souhaitent venir en France.

Il ne vous a pas échappé aussi que, parmi ceux qui sont dans des zones de transit, qui sont déjà dans des espaces de l'Union européenne, déjà en Europe, auxquels on a proposé de venir en France pour être accueillis, assez peu de candidats se proposent puisqu'ils connaissent la situation économique de notre pays avec, je crois que c'est Mme Pourtaud qui l'a rappelé, le chômage qui est le nôtre.

Il y a, à ceux que l'on pourrait accueillir (dont le chiffre annoncé par le Président de la République de 24 000 a déjà atteint 30 000 - probablement que nous dépasserons ce chiffre -) à offrir des conditions à la fois de logement mais également d'insertion.

Le statut de réfugié ne s'acquiert pas aussi vite que cela. Cela demande du temps. Par conséquent, un certain nombre d'entre eux connaissant la situation de notre pays n'est pas nécessairement très motivé pour venir en France. Au-delà de ce que l'on peut proposer, il y a également la volonté des réfugiés eux-mêmes à s'installer dans notre pays.

Je voudrais aussi revenir sur le point évoqué quant à la guerre. Nous n'allons pas refaire l'histoire, mais la France a une responsabilité dans ce qui se passe aujourd'hui sur ces territoires. C'est également pour cela qu'en effet il est de bon ton que l'on puisse s'intéresser à ce qui se passe là-bas.

Revêtir, comme certains l'ont dit, les habits de guerre n'est pas quelque chose qui se prend à la

légère. Ce n'est pas une décision que l'on prend aussi facilement que cela. Je pense que si le Président de la République a décidé d'intervenir militairement par le ciel, en tout cas par les avions que nous avons envoyés, ce n'est pas juste pour se faire plaisir. La situation est très grave.

Je travaille à l'international. Nous avons autour de la table des représentants du Liban, des représentants de la Syrie, des représentants de pays plus ou moins concernés, mais également des représentants de pays européens. Ce qui se passe dans ces pays est absolument abominable. Les mots ne suffiraient pas pour décrire l'atrocité que vivent les gens sur place : des situations de viols massifs, de tuerie et d'assassinat atroces. Des choses extrêmement graves se passent. Cela a évidemment des répercussions sur le territoire.

Dire qu'au lieu d'ouvrir les bras et d'accueillir les gens, le Président de la République a décidé de revêtir les habits de guerre, je pense que c'est aller un peu vite dans l'analyse. Encore une fois, notre pays est en guerre. Je crois que cette situation est assez grave pour que chacun comprenne bien que l'on ne fait pas la guerre juste pour se faire plaisir. Il y a nécessité d'éradiquer ces groupes qui sèment la terreur partout. Les Syriens que l'on voit arriver n'ont pas vocation à quitter leur terre. Comme certains l'ont dit, si ces personnes avaient eu la possibilité de rester sur leur terre, elles y seraient restées. Dire que qu'il faut accueillir tous les Syriens de Syrie Est, pour moi, une aberration aussi. Il faut traiter le problème à la source. Cela a des répercussions d'actes terroristes sur notre sol, vous le savez bien.

Je trouve qu'il est limite démagogique de dire : au lieu d'ouvrir les bras et d'accueillir le monde, on a décidé de revêtir les habits de guerre. À un moment donné, il faut être sérieux.

Je souhaitais intervenir sur cela car, je pense, que c'est aller un peu trop vite dans l'analyse que de considérer la chose uniquement sous cet angle.

Enfin, là où je vous rejoins et ce pourquoi je milite dans mon parti, c'est sur l'obtention d'une réponse européenne et internationale. Que l'on puisse abroger le texte relatif à la convention de Dublin, qui, à mon avis, est extrêmement injuste et pose de graves problèmes. Je crois que c'est Bernadette David qui l'a dit dans son intervention, nous sommes un certain nombre à militer pour l'abrogation de ce texte.

Voilà ce que je voulais dire sur cette question extrêmement grave qui ne peut pas être traitée comme cela, aussi rapidement.

Mme SEISEN. - Beaucoup de choses ont déjà été évoquées. Sur la question de l'émotion notamment, il y a l'émotion d'aujourd'hui, en tout cas, c'est celle qui est sur le devant de l'actualité, qui le sera peut-être moins demain. On sait comment vont et viennent les chapeaux et les grands titres de l'actualité. Aujourd'hui, c'est celle-là, demain, cela en sera une autre et peut-être que l'on aura déjà tout oublié car c'est un peu ainsi que les choses sont traitées. Mais cette émotion actuelle fait également écho à tous les actes de barbarie où que ce soit dans le monde, qui se déroulent et se sont déroulés et qui malheureusement vont continuer de se dérouler vu les formes d'actions que cela prend.

L'émotion est aussi plus ancienne. Je vais parler à titre personnel car j'ai eu l'occasion de vivre une année complète en Syrie et d'aimer ce pays en tout cas d'aimer tous les gens que j'ai eu l'occasion de rencontrer. C'est vrai que l'émotion y était quand l'ami kurde avec lequel j'avais rendez-vous n'est pas venu et que la veille de mon départ je l'ai retrouvé bien amoiché. Il avait passé plusieurs mois dans les prisons de Bachar, menotté au plafond.

L'émotion y était quand des amis ont disparu du jour au lendemain, l'émotion y était quand j'ai appris que le père Paolo Dall'oglio avait été enlevé par Daesh. Nous sommes toujours sans nouvelle. J'avais eu l'occasion de le rencontrer au nord de Damas. L'émotion y était aussi quand mes propres amis que j'avais sur place n'osaient pas dire un seul mot sur la politique car ils avaient peur

d'être interrogés en retour. Le fait même de me parler en tant qu'étrangère les mettait en danger. J'avais moi-même des retours sur la manière dont leur famille était interrogée après. L'émotion y était quand, au pied de mon immeuble, il y avait une surveillance vers la fin de mon séjour presque permanente par la police politique comme cela se fait dans beaucoup de pays. Là, elle était particulièrement vigilante.

Les Syriens ont été pris entre deux maux, la peste et le choléra, la peste avec le régime dictatorial de Bachar qui interdisait toute expression, toute liberté, toute déviance et le choléra avec Daesh et toutes les mouvances et entre les deux finalement pas grand-chose : au début du printemps arabe, la population, qui avait défilé fièrement dans les rues, de manière pacifique, sans aucune arme, les bras en l'air, s'était fait tirer dessus de manière complètement barbare. Là, il n'y avait eu personne pour soutenir ce mouvement naissant d'une population qui se soulevait sans instrumentalisation à l'époque en tout cas.

Oui, il y a de l'émotion. C'est mon premier point. Il faut l'assumer. Le deuxième, je pense que la question des réfugiés, des demandeurs d'asile, des migrants, tout ce que l'on souhaite... La question des réfugiés dont c'est l'objet aujourd'hui n'est pas une question d'émotion mais de respect du droit international. Ce n'est pas une question d'aumône, de bras tendus, de générosité et de grand cœur, c'est une question de respect de la convention de Genève, c'est une question de respect du droit international. Là, on n'est pas dans l'émotion, on n'est pas sur le vécu individuel des uns et des autres, des accointances politiques, c'est une question de droit.

Aujourd'hui, on veut faire passer la France comme étant un grand généreux même si cet élan populaire est une bonne chose.

Les prémices au niveau du discours gouvernemental qui représente la France sur la scène internationale sont très bien mais il ne faut pas oublier que c'est juste le respect du droit international sur lequel la France avait fait sa grandeur et sur lequel nous sommes tout le temps attendus et regardés. Or, son application en France est relativement modeste au regard du rapport entre le nombre de demandeurs d'asile et le nombre de personnes officiellement reconnues comme réfugiées accédant à un certain nombre de droits.

La France est un des pays de l'Europe où ce rapport est le plus faible. Les critères de reconnaissance d'un pays européen à l'autre ne sont pas les mêmes et on va nous dire que nous sommes très généreux parce que nous allons accueillir X milliers de réfugiés. C'est juste l'application du droit.

Nous nous inscrivons dans cette ligne de volonté de participer à ces questions de respect du droit et d'accès au droit, mais le long chemin à parcourir sur l'application réelle de ce droit à l'échelle nationale et surtout à l'échelle européenne est long.

Le fait aussi d'avoir accompagné cette déclaration d'ouverture sur les réfugiés en disant que l'on allait développer les hotspot, c'est-à-dire les centres de tri - c'est vraiment le terme - aux frontières de l'Europe pour décider qui sera réfugié avant même que les demandes d'asile et de reconnaissance des réfugiés ne soient déposées, avant même d'avoir accès au territoire, est un déni des conventions internationales.

Dire que l'on va accélérer les retours à la frontière... Précédemment, on a entendu dire que des charters vers l'Afghanistan, vers des pays tiers étaient prêts à accueillir les personnes que l'on souhaite rejeter de notre périmètre sécurisé avec le système européen Frontex.

On ne peut pas seulement voir que les grandes déclarations de générosité et ne pas voir tout ce qu'il y a à côté avec l'idée sous-jacente qu'il faudrait faire le ménage auprès d'autres personnes pour pouvoir faire de la place à ces réfugiés. Aujourd'hui, on a la place d'accueillir tout le monde.

Rappelons-le, ceux qui accueillent le plus finalement, ce sont les pays du Sud, non les pays riches. Cela ne se fait pas en fonction du niveau de PIB par habitant.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?...

Je vous remercie pour la qualité de ces échanges.

Je vous propose de reprendre l'ordre du jour.

METROPOLE

1/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

Mme le MAIRE. - Ce soir, nous avons à émettre un avis. Monsieur le Préfet de région nous a transmis la semaine dernière le décret fixant le périmètre et le lieu du siège de l'établissement public territorial. Nous disposons d'un mois pour délibérer sur ce périmètre, comme l'ensemble des Conseils municipaux de la métropole.

Le périmètre qui nous est proposé est celui des 11 communes représentées par Sud-de-Seine, les Hauts-de-Bievre et la communauté de communes Châtillon-Montrouge, un périmètre de 394 997 habitants.

Vous vous souvenez qu'au Conseil municipal nous avons déjà eu à donner un avis. Nous avons majoritairement retenu la composition du territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre couvrant les 18 communes du Sud des Hauts-de-Seine et la partie du Val-de-Marne constituée par le Val-de-Bievre. Cette proposition n'a pas été retenue. Celle retenue ne dépasse pas les frontières des départements.

Il vous est proposé ce soir de prendre acte de ce périmètre. Nous avons choisi volontairement la formule « prendre acte de », donc acter de ce périmètre puisque nous avons délibéré sur un autre périmètre.

Je vous propose également d'ajouter à notre délibération le fait que le siège de l'établissement public territorial soit à Fontenay-aux-Roses, la solution sur laquelle nous travaillons. L'idée est d'accueillir le futur établissement public territorial à Fontenay-aux-Roses en discutant avec les autres Maires.

Les locaux actuels des Hauts-de-Bievre ne permettent pas d'accueillir la fusion des deux communautés d'agglomération, l'ensemble des personnels. Le siège qui accueille aujourd'hui Sud-de-Seine pourrait être ce lieu d'accueil qui fait d'ailleurs l'accord des Maires des Hauts-de-Bievre. Ce n'est pas une question partisane de ce point de vue.

Le décret fixait Antony car c'est la plus grosse ville désignée au titre de la loi, je vous propose d'ajouter à la délibération le fait que le siège de l'établissement public territorial soit à Fontenay-aux-Roses, ce que vont faire les autres communes de Sud-de-Seine.

Y a-t-il des interventions sur ce point ?

Mme MOUTAOUKIL. - On vient de nous demander d'acter le fait que le siège pourrait être à Fontenay. Est-ce conditionnel ou acté avec les Maires des 10 autres villes ?

Mme le MAIRE. - Il y a l'accord des autres Maires.

Mme SEISEN. - Madame le Maire, chers collègues, dans le cadre de la construction de la Métropole du Grand Paris, le Préfet de Région, représentant de l'État en Île-de-France, a finalement considéré comme pertinent que Bagneux intègre le futur territoire, qui n'a pas encore de dénomination (il s'appelle pour l'instant T2), composé de l'agglomération Sud-de-Seine, des Hauts-de-Bievre et de la communauté de commune de Châtillon-Montrouge.

Au nom du groupe FDGCC, je ne dirai que trois choses. On ne va pas refaire tout l'historique, mais on pourrait rappeler la façon précipitée, cavalière et antidémocratique dont a été votée la fameuse

loi MAPTAM sur la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles.

On pourrait également redire à quel point cette loi et la loi NOTRe vont dans le sens d'une recentralisation, à l'opposé des attentes de nos concitoyens et de leurs élus et, en particulier à contrecourant de la dynamique impulsée dans le cadre de Paris/Métropole qui œuvrait à une autre construction métropolitaine depuis fort longtemps et dans toute la diversité des approches et des sensibilités qu'elle pouvait recouper.

On pourrait aussi regretter que le travail que nous avons mené maintenant depuis 10 ans par-delà des frontières administratives et idéologiques, dans le cadre de la Vallée scientifique de la Bièvre, pour faire émerger un vrai territoire de projets, ne soit pas reconnu à sa juste valeur. C'était le vœu que nous avons voté précédemment.

Nous ne pouvons que prendre acte et réaffirmer que, quelle que soit la géographie qui sera la nôtre demain et quel que soit le rapport de force - nous serons minoritaires dans ce que nous porterons, ce n'est pas la peine de faire de grands calculs - nous continuerons à réaffirmer et à travailler dans le sens d'une métropole qui s'attaque véritablement aux inégalités sociales et territoriales même si, malheureusement, cette volonté n'est pas totalement inscrite dans l'ADN de la création de la métropole.

Je souhaite réaffirmer notre détermination qui sera sans faille sur la prise en compte des besoins de nos concitoyens en matière de logements pour tous, de cadre de vie, de qualité des transports en commun et alternatifs. Nous y contribuerons en tout cas de toutes les manières que ce soit, comme nous le faisons ici à Bagneux et dans toutes les instances où nous le pouvons afin de permettre le développement économique et l'emploi afin qu'il profite à tous, jeunes et moins jeunes, proches et éloignés de l'emploi. C'est vraiment cela qui continuera à nous animer ainsi que les valeurs que nous porterons au sein du futur territoire.

M. MARTIN. – L'objectif de la Métropole du Grand Paris est difficilement contestable. La création d'une métropole chargée de questions stratégiques comme l'urbanisme, l'environnement ou le développement économique fait du sens en Île-de-France, notamment pour instaurer une réelle solidarité financière entre les territoires riches, comme La Défense, et les territoires pauvres, comme la Seine-Saint-Denis. Ce n'est pas rien.

Malheureusement, cette future métropole comporte au moins trois défauts structurels.

Le premier, c'est que la métropole ne s'occupera pas des transports qui continueront d'être gérés par le Conseil régional. C'est évidemment absurde. Partout ailleurs, c'est la même instance qui réfléchit en même temps aux transports et aux logements car les deux sujets sont étroitement liés.

Le second problème, c'est le périmètre de la Métropole. En se limitant à la ville de Paris et aux trois départements de la petite couronne, ce soi-disant « Grand Paris » laisse de côté des secteurs aussi stratégiques que l'aéroport de Roissy, l'aéroport d'Orly à moitié avec le retrait de Wissous de la MGP, le pôle scientifique de Saclay et Eurodisney ! Cela n'a aucun sens, d'autant que l'on risque au passage de créer un nouveau périphérique, cette fois entre la petite et la grande couronnes.

Pour nous, le périmètre de la Métropole aurait dû être le périmètre de la région.

Le troisième problème est la création d'une couche supplémentaire du millefeuille administratif. À un moment, on parlait de supprimer les départements. Aujourd'hui, c'est retiré. Cela ferait une couche supplémentaire.

Pour couronner le tout, la position et les méthodes du Gouvernement pour la mise en place de ce territoire métropolitain soulèvent l'indignation d'une très grande majorité des élus franciliens de tout bord politique. Le Gouvernement et les élus socialistes ont, lors de la deuxième lecture à

l'Assemblée nationale, détricoté une part importante des demandes formulées par 94 % des élus franciliens notamment le report de la date de création de la Métropole.

Notre inquiétude est d'autant plus accrue que des zones d'ombre importantes demeurent. Par exemple, aucune étude d'impact sur les dispositions financières de la MGP n'a été présentée par le Gouvernement. On parle même d'un budget dérisoire de fonctionnement de cette structure de 65 M€. On a retiré l'ensemble des reversements. Aucune étude d'impact sur le modèle de gouvernance des grands syndicats de services publics, menacé avec l'arrivée de la MGP, n'a été présentée, modèle dont l'efficacité est avérée et qui garantit la bonne qualité du service public, au moindre coût.

Ce projet de découpage de notre territoire a été fait de manière autoritaire et arbitraire sans concertation et sans réfléchir aux impacts sur les communes en termes de services publics rendus à la population et d'impacts financiers. Ce projet se résume à uniquement un enjeu politique.

Avant de parler de territoire, notre rôle premier est de préserver, à tout prix, notre commune et la population des conséquences de ce texte.

Notre groupe prend acte de la constitution du projet de décret instaurant le territoire dit « T2 ».

Vous comprendrez que nous prenons acte.

Merci.

Mme POURTAUD. - J'ai souhaité ce soir donner un titre à mon intervention, je l'appellerai la funeste métropole du Grand Paris.

Comme chacun le sait, la métropole du Grand Paris prend effet le 1^{er} janvier 2016 « grâce » au Gouvernement socialiste qui a, bien effectivement, tout détricoté ce qui avait été proposé par d'autres parlementaires. Ce dossier a été préparé par le Président Sarkozy, je le rappelle, et mis en place par le Président Hollande.

Une année 2016 qui sera donc avec une coquille vide. Des discussions, cela ne manque pas entre Maires pour construire une immense usine à gaz qui s'ajoute au millefeuille déjà existant : État, régions, départements, métropole, territoires, communes. Les compétences les plus importantes seront enlevées aux communes selon la loi.

Tout cela se gère dans un grand fouillis, va se superposer. La métropole du Grand Paris va d'ailleurs se trouver dans une seringue budgétaire. Alors, je m'arrête là, sur cette métropole et je n'entre pas dans le détail des compétences de chacun.

Évidemment au milieu de tout cela, de nombreux élus seront là. Ils vont discuter, se renvoyer les balles, cumuler, tirer la couverture à eux, les uns les autres. Un journal, d'ailleurs bien renseigné, a expliqué que les salaires ne seraient pas négligeables dans la métropole pour les plus hautes instances. Là, je me tourne vers vous, Madame le Maire, et je précise que je ne parle pas particulièrement pour vous car il y a bien plus que vous.

Rires...

Mme POURTAUD. - Concernant ces élus et la création des territoires, comme je l'ai dit au Conseil communautaire devant mes collègues la semaine dernière, cette élection nouvelle est parfaitement injuste et antidémocratique.

En effet, pour le conseiller métropolitain dans les plus grandes villes, là, pas de souci, le conseil métropolitain doit donc être communautaire. Là, on se demande pourquoi. De toute façon, ce sont les Maires d'office, la plupart du temps.

Pour les Conseillers territoriaux, ce sont des Conseillers municipaux choisis et élus sur une liste

avec parité selon un nombre précis pour chaque ville, en l'occurrence 8 à Bagneux dont le Conseiller métropolitain, donc 7 postes à pourvoir, l'élection des gagnants à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sur scrutin de liste.

J'en profite, Madame le Maire, pour vous demander quelques explications que vous ne me donnerez pas forcément ce soir. La liste doit comporter combien de candidats potentiels ? Obligatoirement 7 minimum puisque nous avons 7 postes ou quel que soit le nombre ? Qu'en sera-t-il de la parité ensuite ?

Les Conseillers communautaires élus au suffrage universel restant vont donc disparaître, alors qu'ils avaient un mandat et, après de nombreux débats qui avaient eu lieu pour les faire élire très justement.

La démocratie est donc bien bafouée quand d'autres élus, bien assis eux, bien en place, ont décidé de cela à mon avis peut-être sur un coin de table, car ils ne sont pas concernés pour remplir cette usine à gaz qu'est la métropole du Grand Paris et qui dépouille nos communes, je le rappelle.

Après ces considérations générales, vous nous proposez donc la délibération qui demande de regarder l'avis proposé par le Préfet.

Nous serons donc normalement le T2. Le siège dans le projet de décret est à Antony. Là, je fais une petite parenthèse sur ce que vous avez dit, Madame le Maire, nous n'étions pas informés d'un nouveau choix mais bon... pourquoi pas si tout le monde est d'accord. Il est vrai qu'Antony est un peu excentré mais c'est une ville atypique, je dirai. C'était bien Antony.

C'est la fusion de Sud-de-Seine/Hauts-de-Bièvre et communauté de communes Montrouge-Châtillon, sans Wissous et Verrières-le-Buisson, 47 kilomètres carrés, 11 communes, 394 993 habitants et 80 conseillers territoriaux.

Nous devons donc ce soir, comme toutes les villes, donner un avis sur le projet de décret de septembre envoyé par le préfet en septembre suite au vote de la loi du 7 août 2015. Le préfet a tranché si je puis dire et à délimiter ce territoire à dimension correcte à notre sens et à configuration tout à fait acceptable.

Vous nous rappelez que nous avons déjà donné un avis au Conseil municipal de septembre 2014 demandant que ce futur territoire intègre la Vallée scientifique de la Bièvre. À cette époque, Madame le Maire, nous avons donc donné les avis suivants : avis favorable pour les groupes majoritaires, avis défavorable à votre proposition pour notre groupe et un autre groupe de l'opposition s'était abstenu. Effectivement, nous avons donné cet avis et vous considérez que le Préfet n'a pas tenu compte de ce que vous demandiez, n'a pas répondu. Cela fait déjà une année tout de même.

Alors, ce soir, cela nous surprend de prendre acte uniquement. Puisque le projet est sorti de façon officielle, il faut bien donner un avis officiel. On ne peut pas juridiquement se prononcer de manière ferme avant un projet. On a bien compris que, jusqu'au dernier moment, chacun tirait sa couverture, on n'est pas dupe. On nous dit que c'est géographique, économique, etc. mais je pense que ce sont peut-être des considérations politiques. Seulement, la politique, ça va, ça vient !

Rires...

Alors, Madame le Maire, devons-nous voter à nouveau ce projet ? Cela semble difficile. Enfin, vous allez me répondre.

Pour ce qui concerne mon groupe, nous demandons donc dès ce soir, comme c'est demandé à toutes les villes d'ailleurs, de mentionner un avis favorable à ce projet proposé, pour ce modèle de territoire proposé dans le projet.

Merci d'en tenir compte et de le noter officiellement au compte rendu.

Mme MEKER. - Je pense que, ce soir, il s'agit effectivement de prendre acte. Nous sommes devant un avis du Préfet qui n'est pas encore rendu. Effectivement, on pourrait donner un avis, mais pour ma part, je trouve plus normal d'en prendre acte puisque l'on ne peut pas y faire grand-chose. Mais j'attendrai des éclairages de Mme le Maire qui nous en a déjà donnés.

Au tout début, la métropole est née dans l'idée de vouloir créer une vraie solidarité entre Paris, extrêmement riche, et des territoires assez déséquilibrés tant en termes d'aménagement du territoire que de type de peuplement. C'est l'esprit de la métropole et, petit à petit, il s'est dilué dans divers intérêts, dans notre difficulté aussi à réformer et rien ne s'est arrangé. Des choses se sont passées nuitamment... Bref, on ne s'y retrouve pas vraiment.

Nous allons donc embarquer ou monter dans le T2. Ce n'est pas un tramway, c'est un territoire. On ne sait pas trop où cela va nous emmener.

Pour les écologistes, on imagine tout de même que cela devrait ou aurait dû nous aider à imaginer une métropole plus équilibrée du point de vue de l'aménagement du territoire, une métropole qui sache prendre en compte aujourd'hui la question du réchauffement climatique, la question du coût des énergies, la question des villes qui, demain, devront être résilientes, donc qui devront absorber le choc, certes, de la rareté des énergies fossiles et se préparer à une autre façon de concevoir la ville.

Nous avons de gros doutes sur le fait que ces territoires tels qu'ils sont constitués ne portent pas dans leur ADN - et je rejoins ce qu'a dit Mme Seisen - cette capacité de péréquation puisque la principale ressource des communes restera les impôts locaux, les impôts fonciers, les taxes sur la population, ce qui de fait va créer de grandes disproportions entre les territoires riches à populations riches et les territoires à populations plus fragiles économiquement. Tout cela ne va donc pas du tout dans le sens de la péréquation. Nous avons tout de même échappé à quelques visions très sarkozystes d'un urbanisme pur et dur à la Paul Delouvrier tel qu'on l'imaginait dans les années 60.

Prenons acte et avançons comme on nous le demande car il faut y aller dans ce sens mais espérons que des idées nouvelles auront la place de se distiller et de nourrir cette métropole qui, d'un point de vue institutionnel, est très inaboutie.

Mme le Maire. - Monsieur Zani.

M. ZANI. - Je suis en colère.

Merci.

Madame le Maire, chers collègues, permettez-moi pour ce dossier de ne pas donner un avis technique, je serai très pragmatique.

Les conseillers communautaires ont été élus pour une période de 72 mois, les voilà pour une bonne moitié exerçant un mandat de 20 mois environ. Ils disparaissent par la trappe de Money Drop non pas par la volonté du suffrage universel par lequel ils ont été élus mais par les besoins d'un charcutage politique. Dans ces pseudo-élections où le citoyen n'a pas droit au chapitre, nous sommes en présence de deux poids, deux mesures où l'on constate une inégalité de l'élu devant la loi.

Je m'explique.

En effet pour être élu ou plus précisément désigné à la métropole du Grand Paris, il faut être d'abord Conseiller communautaire, alors que, pour être Conseiller territorial, il suffit d'être Conseiller municipal.

Ce genre de modification de règle en cours de mandat observée dans d'autres contrées lointaines

serait nommé République bananière.

Chez nous, cela s'appelle démocratie.

Merci.

Mme MOUTAOUKIL. - Je voudrais dire quelques mots simplement pour rappeler que ce débat a déjà eu lieu dans cette enceinte du Conseil municipal sur la métropole, les raisons de sa création, le fait, certains l'ont rappelé, que c'est un projet qui ne date évidemment pas de la mandature de François Hollande, on y a réfléchi depuis très longtemps. L'idée est d'arriver à faire des territoires beaucoup plus importants car les défis que l'on est amené à relever sont beaucoup plus importants et donc réclament des moyens plus importants, peut-être également de la péréquation, c'est cela l'objet principal de la création de ces territoires.

Je voudrais rappeler simplement que ce qui a prévalu, parce que cela n'a pas été dit, pour la constitution de notre Conseil de territoire, c'est le fait de pouvoir s'appuyer sur l'existant. Il ne faudrait pas que l'on se trompe. L'idée était de partir de ce qui existe. C'est la raison pour laquelle la décision du Préfet consistait à garder des intercommunalités qui fonctionnent déjà pour les rassembler entre elles et ne pas disloquer des intercommunalités qui pourraient partir. On avait cette possibilité, on ne l'a pas choisie. De toute façon, elle n'a pas été retenue.

Par ailleurs, en matière de représentativité... On a l'impression que ces conseils de territoire vont fonctionner sans les communes. Vous avez rappelé que, parmi les conseillers municipaux, des élus seront amenés à siéger dans ces conseils de territoire. Les villes auront tout de même à siéger et à donner leur avis sur les projets qui seront portés par ces conseils de territoire.

Quant à la métropole pour ce qui nous concerne car cela relève aussi de la proportionnalité et du nombre d'habitants, seul le Maire siégera, si j'ai bien compris, à la métropole du Grand Paris.

Voilà ce que je voulais rappeler. Il y a tout de même une logique à tout cela. Ce projet a tout de même été réfléchi, même s'il y avait sans doute une période de transition pendant laquelle, j'imagine, les choses se mettront progressivement en place.

Il reste encore des choses à définir, c'est là où l'on peut se retrouver d'une certaine manière. Les compétences sont à peu près maintenant connues mais les politiques que l'on va défendre, porter dans les futurs conseils de territoire, sont encore à arrêter au sein du Conseil de territoire.

Je pense que le jour où notre Conseil de territoire sera mis en place, c'est-à-dire en janvier 2016, les Conseillers qui seront élus seront amenés à réfléchir sur ce qu'ils vont porter, mais ce seront tout de même des élus des conseils municipaux, donc des personnes qui seront tout de même en attache avec leur commune, leur ville. Il ne faut pas laisser croire qu'il n'y a aucun sens avec ce que nous allons faire ici. Des élus municipaux y siégeront.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade.

Nous concernant nous acterons la proposition faite par le Préfet.

Mme le MAIRE. - Quelques éléments extrêmement rapidement.

Sur les raisons de prendre acte, j'ai bien compris que vous souhaitiez toutes les deux pouvoir vous exprimer pour. J'ai proposé ce soir au Conseil municipal une délibération qui prenne acte car le Conseil municipal avait délibéré sur un autre territoire. Aujourd'hui, il n'est plus d'actualité puisque le Préfet de région propose de rester dans les limites départementales. Je ne vous propose pas d'émettre un vote contre parce qu'au bout d'un moment, les choses seront tranchées et elles le sont, mais de prendre acte en concordance avec le vote que nous avons émis précédemment au Conseil municipal.

Quant au siège de l'établissement public territorial, cela a été discuté avec les Maires. La loi

prévoyait que la plus grosse commune soit désignée comme siège en attendant que le futur établissement public territorial désigne son siège. Là, il y a un accord pour que ce soit à Fontenay-aux-Roses. Je vous propose de le mentionner tout simplement.

Sur la question de l'élection, nous aurons à nous prononcer. Le Préfet de région va recueillir toutes les délibérations des Conseils municipaux avant de prendre un décret définitif fixant le territoire. Normalement, fin octobre, nous aurons ce décret définitif fixant le territoire. D'ici à la fin de l'année, nous aurons, lors d'un prochain Conseil municipal, à élire notre conseiller métropolitain. C'est fonction du nombre d'habitants. La plupart des communes en ont un sauf Paris qui en a beaucoup plus et certaines grosses villes comme Nanterre et Boulogne, les grosses communes du département, qui peuvent avoir deux à trois représentants.

Pour Bagneux, nous en aurons un. Nous aurons donc à élire notre conseiller métropolitain au Conseil municipal et, vous l'avez dit à juste titre, il doit, d'après la loi, être Conseiller communautaire. Nous aurons ensuite à élire le reste des Conseillers territoriaux, c'est-à-dire les 7 qui resteront puisque nous en avons 8 en tout, à scrutin à parité, hommes/femmes ou femmes/hommes, cela dépend dans quel sens on élabore sa liste.

Les groupes politiques ne sont pas obligés de présenter des listes complètes. Il n'y a pas d'obligation de ce point de vue, en revanche, des listes paritaires, c'est une obligation.

Si vous en présentez deux, il faut qu'il y ait un homme et une femme. Si vous en présentez trois et que vous commencez par une femme, c'est une femme, un homme et une femme. C'est fonction du nombre de candidats que vous êtes en capacité de présenter.

Sur les questions démocratiques, j'ai eu l'occasion de le dire au conseil communautaire, il y a une vraie question sur les élus. Je partage évidemment vos remarques. Les électeurs, au mois de mars 2014, ont élu leurs Conseillers municipaux et ont fléché... Vous vous rappelez qu'à l'élection, on fléchait les conseillers communautaires qu'on élisait. Les habitants de nos villes se sont prononcés sur un certain nombre d'élus qu'ils ont envoyés en même temps à la communauté d'agglomération.

C'est vrai que ce qui est proposé aujourd'hui n'est plus du tout la même chose, puisque la liste que les groupes pourront présenter au Conseil municipal pour élire n'est pas celle issue des Conseillers communautaires mais tous les membres du Conseil municipal pourront être sur la liste. On n'élira pas forcément les mêmes que ceux qu'ont choisis les électeurs en mars 2014. C'est un vrai souci pour un futur établissement public territorial qui a des compétences extrêmement importantes. Il y a un vrai souci démocratique.

Deuxième souci démocratique, celui de la place des habitants dans cette construction : au 1^{er} janvier 2016, on est dans un futur territoire, avec 10 autres communes, et, fin septembre, on en est encore à définir le périmètre.

À aucun moment, les habitants de nos villes ne vont avoir un point de vue à donner sur : ce territoire vous semble-t-il pertinent ? Ce n'était pas le cas dans la construction des communautés d'agglomération. Il y avait eu des réunions publiques, de présentation aux habitants du futur territoire, des compétences, etc. Il n'y avait pas des élections au suffrage direct mais il y avait eu tout un travail préparatoire et de discussion avec les habitants. Là, ce n'est pas le cas. Je pense effectivement que 99 % des habitants n'ont pas compris que la communauté d'agglomération allait changer au 1^{er} janvier, que nous serons dans un futur territoire, beaucoup plus vaste et dans un rapport de forces politiques qui n'est pas favorable à ma famille politique et plus généralement à la Gauche puisqu'il y aura 80 Conseillers territoriaux et que la Droite devrait avoir environ 60 sièges. Ce n'est pas très compliqué à calculer.

J'y vais dans l'état d'esprit de travailler, de défendre les intérêts de ma ville et de porter des politiques publiques sur lesquelles j'espère que nous pourrons nous mettre d'accord.

Je parle de démocratie. Les habitants ont élu - l'inverse serait vrai, je le dis parce que c'est notre cas - très majoritairement (plus de 60 %) une équipe municipale porteuse d'un programme. Or, ils vont se retrouver demain dans un territoire complètement contraire à ce pourquoi ils ont voté en mars 2014. Il y a donc aussi ce problème démocratique qui pourrait être dans le sens inverse si c'était une autre majorité. C'est un vrai souci, mais les choses sont ainsi. Je suis dans l'idée d'aller dans un état d'esprit de travailler dans ce futur territoire pour les intérêts des habitants de ma ville puisque c'est pour cela que j'ai été et que nous avons été élus.

On poursuivra ce travail, on essaiera de le mener en bonne intelligence en exigeant que les choix des communes soient respectés car c'est cela aussi que nous irons porter dans le futur territoire.

Je vous propose de prendre acte de cette délibération ainsi que pour le siège à Fontenay que l'on ajoutera dans la délibération.

J'ai compris que tous les trois, Monsieur Rousseau, Madame Pourtaud et Madame Huet, vous souhaitiez voter pour le territoire et non prendre acte. Les autres collègues prennent acte.

Je vous remercie.

FINANCES

REMISES GRACIEUSES

2/ REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2008, 2013 2014 ET 2015

Mme le MAIRE. - Ce sont des remises gracieuses habituelles. Je pense qu'elles n'appellent aucun souci.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUBVENTIONS

3/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DES VENDANGES 2016 ET DE SIGNER LA CONVENTION S'Y RAPPORTANT

Mme le MAIRE. - Nous sommes déjà en train de préparer l'édition 2016 et le dépôt des dossiers de subventions J'en profite pour vous dire que le cru 2015, qui s'est déroulé sous le soleil, fut très réussi.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

4/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATIONS DONNEES A MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

Mme le MAIRE. - C'est pour la Maison des arts.

Vous m'interrompez s'il y a soucis.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE, LE SDRIF
--

5/ RAPPORT DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2014

Mme le MAIRE. - Tous les ans, nous devons fournir un rapport annuel sur l'utilisation du fonds que nous percevons. Nous vous avons expliqué en détail à quoi ont servi ces sommes. C'est une délibération que nous prenons tous les ans. Je pense qu'il n'y a pas de soucis.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VILLAGES ET CENTRES DE VACANCES FAMILIAUX DES COMMUNES DE BAGNEUX CHATILLON, MALAKOFF

6/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE LIQUIDATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VILLAGES ET CENTRES DE VACANCES FAMILIAUX DES COMMUNES DE BAGNEUX, CHATILLON ET MALAKOFF A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX, DE CHATILLON ET DE MALAKOFF ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous arrivons au terme d'un processus sur lequel nous avons travaillé beaucoup avec Jean-Max Calice et les collègues de Châtillon et de Malakoff.

Nous avons engagé la vente de ce patrimoine. Nous arrivons à la fin du processus un peu long administrativement.

Nous approuvons, ce soir, la convention de liquidation du syndicat intercommunal sans un petit pincement au cœur car c'est aussi l'histoire des villes de Bagneux, de Châtillon et de Malakoff.

Cette délibération sera prise au sein des Conseils municipaux des trois communes.

Vous avez vu sur le total de la vente que Bagneux percevra 2 971 094,27 €, Châtillon, 1 938 570,60 € et Malakoff 2 486 636,53 €.

Y a-t-il des questions sur ce point ?...

(Aucune.)

Nous en avons déjà discuté à plusieurs reprises.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Nous devrions pouvoir percevoir cette somme au budget 2015, ce qui est plutôt bien pour le budget 2015 de la commune. Cela dit, cela n'arrivera pas tous les ans. Il s'agit d'une recette exceptionnelle importante mais elle reste exceptionnelle.

GARANTIES COMMUNALES

REHABILITATION DES 109 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE SITUAIENT UN A 9 ALLERS DES TILLEULS A BAGNEUX.

7/ DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE L'IMMOBILIERE « 3 F » POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 950 000 EUROS SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSE DES

DEPOTS ET CONSIGNATIONS DESTINES A FINANCER LA REHABILITATION DES 109 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE SITUEE 1 A 9 ALLEE DES TILLEULS A BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Nous proposons de donner notre garantie communale pour la réhabilitation de 109 logements sociaux du 1 à 9 allée des Tilleuls, qui est une propriété des « 3F ». C'est la Résidence située presque en face de la Résidence du Prunier Hardy, avenue Henri Ravéra.

Nous donnons notre garantie d'emprunt pour permettre que soit menée la réhabilitation de ces logements sociaux.

Y a-t-il une remarque ou une question ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN

ZAC FONTAINE GUEFFIER

8/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE REMISE D'OUVRAGE PAR LA SEM 92 A LA VILLE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme BOUDJENAH. – Il s'agit d'approuver une convention de remise d'ouvrage public par la SEM 92 à la ville dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain car la ville a réceptionné sans réserve le 24 juillet dernier un certain nombre d'ouvrages suite à des travaux de voirie, d'éclairage public, d'assainissement, d'électricité, paysagers, etc. Vous avez la liste.

La législation fiscale nous permet de bénéficier du fonds de compensation de la TVA pour les montants de ces participations grevées de la TVA pour un total de 1 084 075 €. Afin de constituer notre dossier de demande de remboursement, il faut signer cette convention de remise d'ouvrage.

Par la suite, c'est la ville qui assurera la gestion de ce patrimoine.

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas de questions sur ce point ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

9/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE REMISE DE LA FRESQUE « CALKA » PAR LA SEM 92 A LA VILLE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme BOUDJENAH. - Cette très belle fresque est en contrebas de l'ancienne barre des Tertres. Elle donne sur la Résidence de la Semaba de la Place des Tertres. Elle a été réalisée il y a plusieurs décennies par l'artiste Calka.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain, avant de remettre à la ville les ouvrages publics, la SEM 92 doit procéder à deux échanges de foncier avec la Semaba, qui sont en cours.

Le mur de soutènement sur lequel est posée cette fresque restera propriété de la Foncière Logement qui va réaliser le dernier programme de logements qui, on l'espère, démarrera dans les mois qui viennent. Il va se situer à l'angle de la rue La Fontaine et de la Rue des Tertres, 71 logements en locatif libre.

Ce mur de soutènement restera la propriété de la Foncière Logement, mais il est proposé que la ville

accepte, à titre gratuit, la remise de l'œuvre, donc la fresque qui s'appuie sur ce mur de soutènement et donc d'approuver la convention de remise d'ouvrage de la fresque Calca par la SEM 92 à la commune.

M. MARTIN. - Cette fresque restera-t-elle où elle est ?

Mme BOUDJENAH. - Oui.

Mme le MAIRE. - Elle ne bouge pas, c'est une mosaïque.

Mme BOUDJENAH. - Elle est très grande.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMENAGEMENT URBAIN

CONVENTION D'OPERATION COLLECTIVE AU TITRE DE LA TROISIEME TRANCHE DU FISAC

10/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'OPERATION COLLECTIVE AU TITRE DE LA TROISIEME TRANCHE DU FISAC DANS LE CADRE DU PLAN DE REDYNAMISATION DE L'APPAREIL COMMERCIAL DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. ROMERO AGUILA. - Le FISAC signifie Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.

Depuis 2006, la commune s'est investie dans la redynamisation du commerce avec plusieurs tranches. Les deux premières ont permis des éléments de professionnalisation des commerçants, de renforcement de l'attractivité des commerces. Un plan de redynamisation approuvé en 2012 impliquait un certain nombre d'éléments votés alors.

Ce n'est qu'en février 2015 que les services de l'État ont notifié à la ville de Bagneux la décision d'octroyer une subvention d'investissement et de fonctionnement d'un montant total de 186 561 € au titre de ce FISAC qui se partage en un peu plus de 46 000 € pour le fonctionnement et en un peu moins de 140 000 € pour l'investissement sur la base d'un montant subventionnable total de 793 153 € portant sur 12 des 13 actions approuvées à l'époque par le Conseil municipal.

Le seul élément qui n'a pas été retenu par le FISAC est le poste d'animateur de commerce que nous avons proposé.

Que se passe-t-il ? Les choses arrivant un peu plus tard que prévu, le budget communal sera impacté à trois niveaux. Le premier est ce qui a déjà été engagé dans le budget communal, notamment tout ce qui est lié au montant des travaux d'investissements réalisés pour les Bas-Longchamps pour l'équivalent de 46 732 € en fonctionnement et de 398 000 € en investissement pour la totalité, pas uniquement pour la partie FISAC. Une partie viendra abonder ce qui a été fait auparavant.

Pour le budget en cours d'exercice, le plan d'actions va porter sur le financement de l'étude de requalification du marché Léo Ferré pour un montant de 11 980 € restant à solder et 1 000 € pour l'animation « J'aime mon commerce 2015 » actuellement à l'action.

Il reste à prévoir la part communale au titre des aides directes aux commerçants pour un montant total de 68 000 € en investissement pour la rénovation des vitrines commerciales, la sécurisation des commerces et la mise en accessibilité car il y a une action assez importante sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap pour les commerçants et un montant de 51 208 € en fonctionnement pour les plaquettes d'investisseurs, charte d'accueil et prestations de Conseils aux commerçants. Nous proposerons par ailleurs de faire évoluer la partie réservée aux commerçants sur un site Internet vers une application plus dynamique pour eux.

Le dernier montant devra être réajusté dans la mesure où le contexte des actions envisagées en 2012 a évolué. Il y a une nouvelle association des commerçants et le développement du numérique. Nous ferons évoluer cela en fonction de ces éléments.

Je vous propose d'approuver la convention d'opération collective au titre du FISAC qui a été annexée à la délibération et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention d'opération collective au titre du FISAC que vous avez entre les mains.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS, DELEGATION HAUTS-DE-SEINE DU 1^{ER} JUILLET 2015 AU 31 DECEMBRE 2015

11/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS, DELEGATION HAUTS-DE-SEINE, SUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ET D'ANIMATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT BALNEOLAIS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION

M. ROMERO AGUILA. - C'est un volet de renouvellement. Un certain nombre d'actions ont été mises en place avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, la délégation des Hauts-de-Seine. Nous proposons de continuer les actions suivantes menées pour une durée de 7 mois : l'accompagnement d'une chargée de mission animation et développement du commerce local, la structuration et le développement de l'association de commerçants, la mise en place du dispositif d'octroi des aides directes dans le cadre du FISAC pour la rénovation des vitrines commerciales, l'accessibilité des commerces aux personnes handicapées (il y a un vrai besoin d'accompagner les commerçants sur ce sujet), les rendez-vous du commerce sur la thématique bail commercial, l'accompagnement des commerçants impactés par les travaux de la ligne 4 du métro, la poursuite de la sensibilisation à la mise aux normes de l'accessibilité des commerces aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et l'accompagnement à l'implantation de commerce.

L'ensemble de ces prestations a été évalué à environ 14 jours de travail pour un coût total pour la ville de 9 380 €, un coût constant par rapport à ladernière convention.

Je vous propose d'approuver ce projet de convention et de donner l'autorisation à Mme le Maire de le signer.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. MARTIN. - Une question sur la mise aux normes en termes d'accessibilité au niveau des commerces. A-t-on un état du nombre de commerces qui ne sont pas aux normes sur Bagneux ?

M. ROMERO AGUILA. – à ma connaissance, pour l'instant, on n'a pas un état des lieux exacts du nombre de commerces qui ne sont pas aux normes, mais nous avons fait une réunion à laquelle les commerçants ont participé de manière assez importante, plus que d'habitude d'ailleurs, c'est donc une vraie préoccupation parce que la loi obligeait normalement au 1^{er} janvier 2015... Il y a des dérogations, une certaine souplesse dans l'application et une vraie demande d'avoir un accompagnement de la part de la municipalité.

Mme HOURS. - On a évoqué le sujet en commission d'accessibilité le 12 septembre, me semble-t-il. À l'époque, il y en avait une quinzaine mais le chiffre augmentait tous les jours vu les délais qui se rapprochaient pour déposer sa demande. Aujourd'hui, seuls les services peuvent répondre à cette question.

Nathalie DREYER-GARDE, DGAS . - Le recensement existe sur les bâtiments publics. Il y a un calendrier de mises aux normes. On en parlera tout à l'heure. En revanche, ce qui est sûr, c'est que, depuis qu'il est obligatoire pour les établissements recevant du public, de se conformer à ces normes d'accessibilité, on a un emballement y compris des commerces ou des locaux par exemple médicaux qui reçoivent du public pour s'adresser aux services techniques afin de déposer leur projet de conformité. Un emballement... Enfin, on a quelques dossiers au fur et à mesure des semaines qui arrivent et on en fait un état. Nous pourrions faire un bilan de qui a déposé son dossier, pour quel type de travaux et quelles adaptations. Ce qui est sûr, c'est que, depuis six mois, la référente commerce, la référente sécurité de la Direction des bâtiments et la personne qui s'occupe de la mobilité et de l'espace public travaillent ensemble chaque semaine sur les dossiers déposés.

Mme le MAIRE. - Merci de ces explications.

Nous passons au vote.

☉ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Nous arrivons aux délibérations concernant la Semaba et la CRACL. Je vais essayer de faire une présentation globale. Il sera possible de revenir sur le détail de chaque délibération, si vous le souhaitez.

SEMABA/CRACL 2014

12/ APPROBATION DU RAPPORT DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAGNEUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMABA AFFERENT A L'EXERCICE 2014

13/ APPROBATION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL A LA COLLECTIVITE - EQUILIBRE BUDGETAIRE DE LA GESTION LOCATIVE - EXERCICE 2014

14/ ZAC ALBERT PETIT/RN20

15/ CONCESSION 77 AVENUE RAVERA

16/ ZAC DU MOULIN BLANCHARD

17/ CONCESSION ALBERT PETIT - RUE DES BLAINS

Mme le MAIRE. – Lors du Conseil municipal du mois de juin, à l'occasion de la délibération portant sur l'avance faite par la ville à la Semaba dans le cadre du traité de concession de la ZAC écoquartier Victor Hugo, je vous avais indiqué que la clôture des comptes 2014 était reportée en raison des difficultés persistantes du système d'information de la Société, de ses réorganisations internes.

Je vous avais également expliqué que la ville, en sa qualité d'actionnaire principal, avait décidé de lancer un appel à propositions en direction d'acteurs importants du logement social afin de réfléchir avec eux à des partenariats durables avec la Semaba.

Je veux donc ce soir, en présentant ces délibérations sur lesquelles nous pourrions revenir une à une si vous le souhaitez, vous faire un point sur cette démarche :

D'abord, en termes financiers, en écho aux comptes qui nous sont présentés ce soir et que je vous demanderai d'approuver.

Ensuite, en termes de contenu des discussions que nous avons avec les différents partenaires potentiels.

En termes de calendrier et d'étape dans le processus en cours.

Sur la situation financière de la Semaba, cela ne surprendra personne, les comptes 2014 affichent un

résultat négatif. Même si celui-ci est, pour une part non négligeable, dû à des provisions exceptionnelles intégrées dans le cadre du contrôle fiscal, sur lequel la Semaba est obligée de provisionner, la Semaba a continué l'année dernière à perdre de l'argent dans son activité principale de bailleur de logement social. Ainsi qu'indiqué dans le rapport qui vous a été transmis, cette seule activité, celle du logement social, conduit à une perte d'un peu plus de 1,29 M€.

Cette perte est plus faible que celle enregistrée en 2013 avec notamment un retour à une politique d'entretien conforme à celle de 2012 et à une première diminution du poids des intérêts d'emprunt sur la vie quotidienne de la société. Mais elle reste importante et loin des besoins qui devraient plutôt être de générer 8 à 10 % de bénéfices afin de pouvoir sécuriser les apports en fonds propres dans les opérations de réhabilitation et de gros entretiens qu'il faudra de plus en plus mener dans le patrimoine.

Bien sûr pour les élus du Conseil municipal, il est important de savoir ici que, suite aux décisions prises par le Conseil d'administration à l'été 2014, un plan de redressement a pu être engagé il y a un an avec notamment un plan de départ volontaire significatif.

La situation 2015 est donc déjà sensiblement différente de celle que nous décrivons ce soir pour l'année dernière. Il me paraît utile de mesurer le travail déjà fourni.

Je voudrais d'ailleurs remercier très sincèrement l'ensemble des membres du Conseil d'administration de la Semaba, les représentants des locataires, les représentants du personnel, l'ensemble aussi du personnel et, bien sûr, notre assemblée, tous groupes confondus, qui, depuis deux ans, abordent cette question avec sérieux, rigueur et esprit de responsabilité autour de Yasmine Boudjenah et de l'équipe de Direction de la Semaba.

Cette capacité à travailler ensemble de façon transparente dans cette période difficile et si contradictoire alors que notre ville se développe est un atout important dans notre travail pour redresser et faire évoluer la Semaba et pour prendre de la manière la plus sûre possible les décisions stratégiques qu'impose la situation.

En effet, dans la démarche de redressement et de choix d'avenir que nous avons initiée, seuls deux objectifs me guident et nous guident avec l'ensemble de l'équipe municipale avec laquelle nous travaillons de manière très concertée.

Le premier objectif est celui de l'intérêt des locataires actuels de la Semaba. Ma préoccupation est que leur bailleur soit en situation de continuer son action trentenaire en faveur d'un logement social original aux formes urbaines sortant des grands ensembles que nous connaissions alors quasi-exclusivement sur le territoire de la commune.

Nous veillons à ce que la Semaba puisse conduire une politique d'attribution qui favorise réellement la mixité sociale, l'accès de tous au logement des parcours de vie des Balnéolais et de leurs enfants.

Nous avons aussi pour préoccupation le quotidien des locataires, pour un bailleur, je le dis aussi, qui soit en situation tout simplement de payer en temps et en heure fournisseurs, prestataires, entreprises pour que la qualité de vie, celle de l'entretien, ne se dégrade pas. Un bailleur qui puisse investir pour rénover, réhabiliter comme c'est urgent dans le sud de la ville par exemple avec les logements rachetés à Icade. C'est et cela restera ma première préoccupation et je pense notre première préoccupation.

Le second objectif qui me guide et qui nous guide, c'est l'intérêt de la ville à disposer d'un outil performant tant en logement qu'en aménagement au service de décisions politiques originales dans ce Sud des Hauts-de-Seine. C'est l'intérêt de la ville dans la maîtrise de ses finances, de ses risques et, je le répète ici ce soir, je ne mettrai pas les finances communales en danger si nous ne trouvons pas des solutions innovantes dans le modèle économique et de gestion de la structure.

Alors où en sommes-nous aujourd'hui ? Tout d'abord, le travail qui a été initié avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social, la CGLLS, a bien avancé. Une nouvelle réunion a eu lieu début juillet. Yasmine Boudjenah les rencontre une nouvelle fois avec le Directeur général des services de la ville la semaine prochaine.

Dans le cadre de l'instruction de notre dossier de redressement, un travail très important a été mené avec la Caisse des Dépôts pour retravailler l'échéancier bancaire de la Semaba. La caisse attend la validation de l'ensemble du plan pour intervenir, mais après plusieurs séances de discussion, Yasmine Boudjenah les recevait encore hier après-midi, il nous présente des possibilités conduisant à réduire de plus de 10 % l'annuité de la Semaba sur les 10 prochaines années. Ce sont donc des montants significatifs.

Pour autant, nous avons donc lancé, fin juin, un appel à propositions auprès de six partenaires importants dont la plupart sont des bailleurs du logement social avec lesquels des partenariats existent déjà. Comme je l'ai dit ici même en juin, et l'arrêt des comptes 2014 le confirme ce soir, même si la Semaba se redresse, elle est fragile à la limite permanente du déséquilibre. Elle a donc besoin d'être adossée ou reprise par une structure plus importante.

Je souhaite donc vous dire ce soir que les six partenaires que nous avons sollicités ont répondu et tous, quels qu'ils soient, font preuve d'un grand intérêt pour la Semaba et donc son patrimoine. Après analyse des offres, nous avons réduit la liste à quatre avec lesquels les discussions se poursuivent. Pour les deux « éliminés », nous avons estimé que la proposition n'était pas suffisamment travaillée : l'offre était très éloignée de nos attentes.

Nous attendons des confirmations écrites de leur part d'ici à mercredi soir puisqu'il y a eu une phase de négociation avec ces partenaires. Vous comprendrez que j'en taise le nom puisque nous sommes sur un processus de négociation. Je ne peux évidemment pas au Conseil municipal, publiquement, citer le nom des personnes avec lesquelles nous travaillons.

Commencera ensuite avec les quatre toujours en piste, probablement la semaine prochaine, un deuxième tour de négociation. Je ne peux pas vous dire s'il faudra deux ou trois ou quatre pour améliorer les offres et choisir la meilleure pour les locataires et la ville, mais je peux vous assurer que ces négociations se dérouleront durant le mois d'octobre avec la volonté de pouvoir retenir un schéma de redressement durable vers fin novembre pour des décisions du Conseil municipal de décembre et une mise en œuvre effective avant juin 2016 puisque, je vous le rappelle, nous avons prolongé le soutien avec les 10 M€ jusqu'à cette date.

Voilà les éléments que je voulais vous donner. Il me semblait important de vous tenir au courant ce soir. Il y en aurait beaucoup d'autres à vous communiquer. Peut-être un mot supplémentaire, les propositions que nous avons reçues vont d'un soutien à l'actionnariat plus important d'un actionnaire à un rachat total du patrimoine - certains ont fait des propositions de rachat total du patrimoine - à un partenariat entre la Semaba et une autre SA HLM pour dire le type de propositions différentes que nous avons eues. Je vous rappelle que nous avons laissé ouvertes les possibilités dans l'appel à propositions soit d'augmentation de capital, soit de partenariat, soit de rachat.

Je vous passe la parole.

M. MARTIN. - Dossier compliqué. On suit ce dossier depuis pas mal de temps. J'ai bien regardé les comptes 2014.

Il est indispensable, afin de voter en toute connaissance de cause, d'examiner et de replacer dans une approche pluriannuelle les problèmes de la Semaba mais aussi de montrer les incidences probables sur les finances de la ville.

La ville est engagée financièrement sous forme d'avance budgétaire avec la Semaba : 13 M€ (3 au titre du résultat de la ZAC RN20 Albert Petit et 10 M€ versés en 2014 à court terme). La ville est

aussi engagée via une subvention annuelle d'exploitation de 500 000 € et le cautionnement d'emprunts de 174 M€.

Concernant l'évolution des résultats depuis 2010, entre 2010 et 2012, le résultat a été positif mais il a été divisé par 4. En 2010, un résultat positif de 1 M€, en 2012, on était à 250 000 €, puis entre 2013 et 2014, nous avons eu des pertes cumulées de 9,4 M€. Il faut y ajouter les 3,9 M€ qui n'ont pas été inclus dans les pertes de 2014 qui sont liés à des problèmes de redressement, de contrôle.

Or, la Semaba a fait l'objet de plusieurs contrôles ou redressements fiscaux :

- au titre de l'opération RN20 Albert Petit 1,2 M€, en 2013 : refus de l'administration d'accorder le dégrèvement sur la taxe foncière du patrimoine ICADE pour 2,3 M€,
- et enfin 3,3 M€ en 2014 qui est l'Impôt sur les sociétés de 300 000 € et des redressements de 3 M€.

C'est donc au total de 6,8 M€ dus au non-respect des règles fiscales.

Par ailleurs, la Société n'a pas respecté les règles juridiques et comptables lorsqu'elle a considéré qu'elle pouvait amortir sur 60 ans un immeuble construit sur un terrain dont elle avait la jouissance sur 37 ans. Comme indiqué plus avant, la perte qui en résulte est de 3,9 M€.

J'attire l'attention des membres du Conseil municipal sur le fait qu'en raison du non-respect ou par méconnaissance des règles, la Semaba a perdu 10,7 M€ qui correspondent aux redressements fiscaux de 6,8 M€ et les règles juridiques de 3,9 M€ et surtout que les pertes au titre de 2013 et 2014 s'élèvent à 13,4 M€.

À fin 2008, l'encours de la dette de la Semaba s'élevait à 129 M€ pour passer à fin 2012 à 223 M€ soit, malgré les remboursements intervenus, une augmentation de près de 100 M€ dont 40 M€ pour la ZAC Victor Hugo.

Sur la même période, les frais financiers se sont accrus de 28 %, passant de 3,9 à 5 M€.

À fin 2014, les emprunts auprès des banques atteignent encore 210 M€ auxquels il faut ajouter l'avance de la ville de 10 M€. En clair, la Semaba n'a pas fait baisser son encours depuis 2012.

Les frais financiers atteignent encore 4,4 M€ en 2014.

En résumé, la Semaba a vu, depuis 2012, sa situation nette baisser de plus de 13 M€ dont 10 M€ sont dus au non-respect de règles fiscales ou juridiques.

Entre 2012 et 2014, la Semaba n'a pas pu réduire son encours d'emprunts car elle a une insuffisance de fonds de roulement de 14,7 M€.

Elle devra rénover les immeubles ICADE pour des montants très importants qui grèveront les résultats des exercices futurs.

Malheureusement, l'audit financier de juillet 2014 est clair, il commence par : « l'ensemble des activités est structurellement déficitaire ».

En conclusion, les avances de 13 M€ de la ville ont de très fortes chances de ne jamais être remboursées car les résultats sont toujours structurellement déficitaires.

Ils se composent pour l'exercice 2014 :

- Gestion locative à hauteur de 4 M€,
- Aucun résultat n'est dégagé pour les opérations d'aménagement.

En effet, les opérations n'étant pas terminées, chaque année, les insuffisances de recettes sur les dépenses sont compensées par une écriture, c'est le cas, en 2014, à hauteur de 12 M€ pour la seule ZAC Victor Hugo.

Mais il est clair que des prévisions à 10 ans présentent un degré très important d'incertitude. Il suffit pour s'en convaincre de voir que, pour l'îlot B1, l'acquisition du terrain de la SCI la Pierre Plate avait été prévu, selon l'estimation des Domaines, à 4,2 M€ et s'est finalisée à 8,9 M€.

On peut concevoir que les avances de 13 M€ soient consacrées à une augmentation de capital, certes, mais il faudrait que les autres actionnaires suivent. Par ailleurs, une telle opération ne modifierait pas l'insuffisance de fonds de roulement car elle ne fournirait pas de fonds nouveaux dans la société.

Autre hypothèse, très lourde de conséquences, si la Semaba devait déposer son bilan par manque de capitaux propres, les cautionnements (près de 5 000 € par Balnéolais) de la ville seraient en partie appelés par les banques. Nul doute aussi que la signature de la ville serait sérieusement dégradée. Enfin, l'endettement de Bagneux, déjà très important, serait accru.

Vous comprendrez que notre groupe s'abstienne pour les points de l'ordre du jour relatifs à la Semaba à l'exception du CRACL de la ZAC Victor Hugo qu'elle ne peut approuver devant l'issue incertaine de ce programme de longue durée qui est à la charge exclusive de la Semaba.

Mme le MAIRE. - Il n'est pas à l'ordre du jour.

Mme BOUDJENAH. - Vous ne serez pas le seul à ne pas l'approuver.

M. MARTIN. - Je tiens à disposition toutes les sources de ce que je viens de dire. C'est assez clair.

Notre groupe soutient toutes les initiatives pour redresser la Société. Nous espérons pouvoir la redresser. Je voulais tout de même alerter l'ensemble des Conseillers pour le mode de gestion des dernières années. J'espère que l'on ne répétera pas cela.

Mme POURTAUD. - Le dossier Semaba reste très complexe et délicat. Je ne vais pas revenir sur les détails financiers car mon collègue Patrice Martin l'a très bien fait.

Quand on l'écoute, on se dit que la situation est très grave. On a tendance à le croire car, je pense, il connaît bien le dossier. Quand on vous écoute, Madame le Maire ou Madame la maire adjoint, on se dit qu'il reste encore de l'espoir. Je sais, Madame le Maire, que les finances de la ville sont, pour vous, une grande priorité.

Je ne vais pas revenir sur tous ces détails mais à force de réflexions stratégiques, depuis des années je crois que l'on est arrivé au bout d'un système, il va falloir trouver des solutions concrètes avant de complètement dérailler car je pense que l'on va vraiment dérailler. Les paroles ne peuvent pas suffire. Je ne mets pas votre parole en doute mais il faudra se dépêcher.

Les comptes sont déficitaires : 3,9 M€ pour 2014. La situation financière est complètement déséquilibrée : une insuffisance de 19 M€ sur l'activité gestion locative, un autofinancement déficitaire, une petite diminution des annuités financières (58 au lieu de 61%), on voit que des efforts sont fournis mais la gymnastique est compliquée.

Vous cherchez un partenariat, c'est bien. Dépêchez-vous de le trouver. Espérons que ce sera bien. Ne réfléchissons pas encore pendant des mois voire des années car les finances de notre ville finiront par ne plus supporter tout cela.

À tous les Conseils municipaux, nous parlons de ce dossier depuis deux mandatures. Nous comprenons bien qu'il y a des efforts à faire, qu'il y a un passé, des choses qui se sont passées peut-être d'une manière un peu laxiste. Mme Boudjenah a repris cela en main sans doute avec beaucoup de courage, c'est difficile, mais dépêchez-vous. On ne peut pas continuer à être sur des paroles, des

bilans, des audits, des choses de ce type, il va vraiment falloir aboutir. J'espère vraiment que ce partenariat vous aidera à trouver des solutions le plus vite possible parce que, comme pour vous, l'intérêt de notre ville est une priorité.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. ROMERO AGUILA. - On doit approuver ici le rapport de présentation, qui est sur la table, de nos représentants au Conseil d'administration de la Semaba. Je dis depuis le début qu'il est important que notre ville puisse avoir une structure, une SEM qui agit sur la maîtrise de l'aménagement de notre territoire, de maîtriser la question du foncier et celle du logement. Cela me paraît fondamental.

On a des contraintes qui ne sont pas minces : on est sur une SEM de taille extrêmement réduite. Il y a à peu près 2 800 logements dans la SEM. La taille des structures est plutôt de plusieurs dizaines de milliers de logements pour arriver à trouver un équilibre sur toute une série de compétences qu'elles peuvent avoir. Nous avons en plus une particularité qui est que cette SEM travaille à la fois sur la question du logement et sur celle de la promotion, l'intervention directe et l'aménagement.

Je pense qu'il est stratégique d'avoir une maîtrise de la part de notre municipalité. Nous avons appuyé jusqu'à présent l'ensemble des actions menées pour essayer de faire en sorte de maintenir cette réalité.

Néanmoins, cela ne doit pas nous empêcher de nous poser un certain nombre de questions. Le bilan qui nous est présenté me semble assez inquiétant. On a une perte finale aux alentours de 5 M€ l'année précédente (on est sur un cumulé net de 9 M€). Il y a eu un PSE, une série de décisions a été prise pour réduire cela. Quand on prend ce genre de décisions, les effets ne commencent à se faire sentir au mieux qu'un an après. Je crains que l'année 2015 ne soit pas forcément une année très bonne.

J'entends la bonne volonté de tous - je crois qu'on la partage - de vouloir travailler à ce redressement. Néanmoins, quelques éléments par rapport à la perte de cette année pour essayer de mettre en perspective les choses.

Perte de 5 M€ l'an dernier, si elle est un peu moins importante cette année, c'est parce qu'il y a un résultat financier en évolution positive qui s'explique par des taux d'intérêt extrêmement bas. Cela crée des éléments qui ne sont pas tout à fait de notre ressort et que nous ne maîtrisons pas.

Sur la question du chiffre d'affaires, sa baisse de 30 M€ est liée à ce que je vois là, à la vente et à la participation liées aux concessions qui a baissé de manière extrêmement importante. On ne peut faire cela qu'une fois.

Certains éléments sont assez inquiétants. Je ne veux pas noircir le tableau car ce n'est pas l'objet. On demande de voter sur un rapport de présentation qui est plutôt dans une perspective positive puisque l'on acte ici que les décisions prises sont plutôt les bonnes, je partage cet avis. C'est plutôt une bonne chose de faire, comme vous l'avez fait Madame le Maire, un appel à propositions pour qu'il puisse y avoir un adossement avec d'autres partenaires. Mais je crois que pour avoir un avis totalement éclairé sur la question, il est difficile d'avoir une telle position sans avoir une perspective un peu plus nette sur ce que pourrait être l'avenir de la SEM avec les éventuels partenaires avec lesquels nous pourrions travailler.

J'attends quelques éclaircissements, en tout cas peut-être quelques pistes, c'est peut-être mon côté un peu financier sur l'affaire qui ressort, mais la situation me paraît tout de même extrêmement délicate. Encore une fois, notre volonté, celle que nous partageons avec le groupe, est d'essayer de faire en sorte que ces choses avancent positivement. Il me semble que la lumière jaillit de la vérité des faits et on est obligé de faire un constat qui me semble moins brillant dans les chiffres présentés sur ce bilan.

Merci.

Mme MEKER. - Je rappelle le but. Il s'agit d'approuver ce qui nous est présenté pour l'année 2014 concernant le rapport des représentants du Conseil municipal de Bagneux au Conseil d'administration de la Semaba afférent à l'exercice 2014.

Il s'agit donc d'approuver les comptes qui nous sont présentés, de considérer qu'ils sont sincères et qu'ils décrivent bien la situation de la SEM.

Pour ma part et pour mon groupe, je pense que, dans ce cadre, il n'y a aucune difficulté à approuver, c'est-à-dire à reconnaître, que ces documents sont sains.

Par ailleurs, je ne peux qu'adhérer à 150 % à ce qu'a dit Mme le Maire, à savoir redresser, faire évoluer la SEM qui est la Semaba avec deux objectifs. Je reprends presque mot à mot les propos de Mme le Maire car nous y sommes particulièrement attachés : premièrement, l'intérêt des locataires et, deuxièmement, l'intérêt de la ville et la maîtrise des finances de la ville.

Je rappelle également que ce qui nous donne de l'espoir, ce qui montre la dynamique et le sérieux de toute l'équipe municipale toutes tendances confondues... Des Conseillers municipaux de l'opposition siègent au Conseil d'administration de la Semaba et nous avons vu M. Martin s'emparer de ce sujet. Un vrai travail est réalisé. Dès le 16 décembre 2014, Madame le Maire, dans un conseil extraordinaire qui s'était tenu à la salle des fêtes Léo Ferré, il a été dit que tout serait fait et que nous irions dans le sens qui s'est mis en place en juin 2015. Les choses vont très vite. Il y avait deux grands thèmes dans ce qui avait été acté et repris avec publicité dans Le Parisien, tout est fait dans la plus grande transparence, c'est très important :

- redresser et faire évoluer tout ce qui a été décliné ce soir,
- séparer les lignes de trésorerie entre les activités d'aménagement et les activités de bailleur social.

Je pense que l'appel à projets lancé en juin dont on va avoir prochainement les résultats nous donne totalement confiance sur le fait que tout est fait pour redresser cette situation.

Évidemment, la maîtrise stratégique et politique de l'aménagement d'une ville et de sa politique en matière de construction de logements, en particulier de construction de logements sociaux, est un volet qui ne peut se diluer, disparaître ou être amoindri, même si c'est très compliqué, face aux difficultés que rencontre la SEM.

Il y a le destin de la SEM. Il y a une situation à gérer aujourd'hui. D'autres outils se présenteront peut-être là : des associations, des groupements de sociétés pourraient nous aider à continuer. Néanmoins, il est de notre devoir de continuer à tout faire pour porter politiquement dans cette ville une vraie volonté d'aménagement telle que nous l'avons montrée dans les années passées.

Pour cela, depuis, nous avons travaillé sur une charte, avec les promoteurs par exemple, pour essayer de faire baisser la spéculation foncière sur ce territoire afin de leur permettre d'avoir plus facilement un bassin de chalandise.

Nous leur avons demandé de respecter une charte de qualité de leurs logements par un travail qu'ils font sur leurs acquisitions foncières et leurs constructions et le biais d'un outil qui, apparemment, continuera aussi d'être un peu entre nos mains, même si l'on va vers cet objet totalement imprécis qu'est la métropole, consistant à tout faire pour que les plans locaux d'urbanisme reflètent notre volonté même si on les travaille en collaboration avec d'autres communes dans le cadre de plans locaux d'habitat PLH qui n'appartiennent pas uniquement à notre commune mais qui, d'ores et déjà, se jouent sur un territoire un peu plus large que la commune.

Tout cela nous demande de réfléchir, à différents niveaux de territorialité, à notre souhait et à ce que nous portons en termes de mixité pour la ville, de logement social et de qualité de l'espace public et

de l'environnement.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme BOUDJENAH. - Quelques éléments, tout d'abord pour dire à M. Martin qui souhaite alerter le Conseil municipal que je l'en remercie. Ce n'est pas la première fois que nous en parlons au Conseil municipal. Évidemment, nous sommes les premiers mais nous nous joignons bien volontiers collectivement à vous pour cette alerte, puisque c'est ce que nous faisons depuis les leçons que nous tirons du diagnostic financier réalisé au début de l'année 2014.

Par rapport à ce que vous disiez sur les comptes précédents, puisque vous avez fait référence aux comptes de 2010 à 2012, comme nous l'avions expliqué en 2014 lors de la présentation des comptes 2013, les comptes précédents, pour diverses raisons sans doute, ne reflétaient pas un certain nombre de réalités. Une partie du résultat négatif constaté en 2013 et, pour une part, en 2014 correspond en fait à de vraies régularisations de situations précédentes. Il n'y a donc pas de basculement particulier en 2013. D'ailleurs, ce qui nous avait conduits à faire ce diagnostic financier, c'était la situation financière difficile de la Société, notamment en termes de trésorerie. Certaines choses se sont donc bien accumulées.

Vous avez dit en effet, Monsieur Martin, que vous teniez les sources à disposition de l'ensemble des membres du Conseil municipal, je vous en remercie, mais je pense que tous les membres du Conseil municipal ont eu les documents. Vous avez pu avoir, puisque vous participez régulièrement au Conseil d'administration ce dont je vous remercie, des séances supplémentaires, si je puis dire, au cours desquelles nous avons vraiment essayé collectivement d'apporter le maximum d'éléments en toute transparence avec l'apport y compris de notre expert-comptable pour des réponses très détaillées.

Par rapport aux interventions qui ont eu lieu sur la situation difficile de la Société, j'ai envie de dire que l'examen des comptes 2014 conforte complètement et renforce encore plus en termes de calendrier... Mme le Maire a dit tout à l'heure que c'était peut-être un des derniers Conseils municipaux où l'on parlerait de la situation en termes de : on va trouver une solution. Dans le ou les Conseils municipaux suivants, l'idée est bien effectivement d'aller à une solution durable. C'est toute l'énergie que nous mettons dans les négociations actuellement pour que l'appel à partenariat que nous avons lancé soit fructueux et je ne suis pas la moins impatiente d'entre vous, vous vous en doutez bien.

Avant d'essayer de répondre à plusieurs questions posées, je voudrais dire que le bilan 2014, c'est la situation financière difficile qui n'est pas nouvelle mais ce n'est pas que cela non plus. Le bilan 2014 de la Semaba, vous l'avez de manière détaillée dans le rapport de gestion, c'est aussi la livraison d'une résidence neuve Pasteur de 30 logements pour continuer à contribuer à satisfaire la demande en logement social et c'est la participation de la Semaba à l'opération de renouvellement urbain du Sud, une opération ambitieuse.

Je tiens à signaler au passage que la Semaba a eu un contrôle de l'ANCOLS (l'Agence Nationale de Contrôle des Organismes de Logement Social) qui, à l'occasion des visites réalisées lors de leurs contrôles, nous a dit que les dernières résidences livrées par la Semaba dans le cadre de l'ANRU l'ont été avec un coût de construction tout à fait raisonnable même si nous savons que, par rapport aux subventions inscrites dans la convention de l'ANRU signée il y a quasiment dix ans, cela ne correspondait pas à ce que la maquette financière nous aurait permis d'équilibrer, mais la qualité et le coût de construction étaient tout à fait raisonnables.

Le bilan 2014, c'est aussi le relogement de la tour Pasteur terminée en juillet dernier, un gros effort pour la Semaba qui a permis de mener à bien la fin de ce relogement pour permettre l'arrivée des moyens de transport. C'est aussi la livraison du jardin public de la Porte d'En Bas.

Le bilan 2014, c'est aussi une gestion pour le bien des locataires avec les insuffisances en termes d'entretien. Nous ne pouvons pas réaliser les gros travaux tant que nous n'avons pas trouvé de solution durable, mais c'est une gestion pour le bien des locataires.

Le bilan 2014, c'est également, même si cela ne se voit pas forcément dans les comptes que nous examinons ce soir, la prise de mesures du redressement par la Semaba. Nous ne sommes pas restés les « deux pieds dans le même sabot » avec des décisions qui, pour certaines, ont été relativement vite suivies d'effet. Je pense au PSE et au PDV que nous avons menés. Ce sont forcément des choses délicates mais que nous avons réussi à mener à bien puisque nous l'avons mené dans un temps concentré. D'ailleurs, la Caisse de Garantie du Logement Social avec laquelle nous négocions depuis plusieurs mois a salué cet effort de réduction des effectifs et le fait que nous les ayons menées dans les meilleures conditions possibles.

C'est aussi la mise en vente des biens non stratégiques, c'est-à-dire les quelques biens, terrains ou pavillons comme le pavillon en face de l'Hôtel-de-Ville ou les ateliers d'artistes neufs livrés avenue Pasteur que nous avons mis rapidement en commercialisation et qui, pour une grande part, sont déjà soit vendus, soit en promesse de vente pour pouvoir réduire notre passif.

C'est encore le transfert d'opérations que l'on a décidé de faire pour ne pas peser davantage sur la situation de la Semaba tout en travaillant à ce que ces opérations sortent. Je pense aux 15 maisons en bois dans la ZAC Blanchard, à l'opération que l'on a transférée à Efidis derrière le théâtre ou encore au dernier plot qui sera construit par CoopImmo le long de la Plaine de jeux.

Nous avons fait tout cela, je tenais à le souligner, Madame le Maire y est revenue, en nous appuyant sur une communication, une transparence auprès des locataires, en donnant des explications directes au Président de l'Amicale des locataires que j'ai eu l'occasion de réunir fin juin pour leur parler non seulement de la situation financière de la Semaba mais aussi du lancement de l'appel à partenariat.

Quelques éléments, je ne vais peut-être pas répondre à tout ce qu'a dit M. Martin, d'ailleurs ce n'était pas que des questions, il y avait aussi des remarques et des mises en lumière. Vous avez été un peu vite, Monsieur Martin, mais j'ai relevé, me semble-t-il, quelques erreurs en tout cas quelques approximations.

Vous avez par exemple lancé le chiffre de 13 M€ sur lesquels la ville serait engagée. Il y a bien les 10 M€ d'avance que la ville a faits à la Semaba dans le cadre du traité de concession de la ZAC écoquartier Victor Hugo. Les 3 M€ de la ZAC RN20 dont vous parlez, c'est plutôt dans l'autre sens puisque c'est une part du boni de cette ZAC qui était à 4,5 M€ environ, c'est dans les CRACL, dont 3 M€ ont déjà été versés à la ville. Pour le coup, c'est plutôt l'inverse. Cela ne représente donc pas 13 M€.

Quant aux 500 000 €, nous les avons votés ici, pour ceux qui ont voté positivement le budget primitif. Nous avons décidé que ces 500 000 € constitueraient une subvention pour l'entretien du patrimoine locatif comme la quasi-totalité des collectivités de rattachement le font pour leur SEM, leurs offices municipaux ou départementaux.

S'agissant des dettes fiscales, je ne sais plus quelle expression vous avez employée, mais vous avez dit que nous n'avions pas respecté. Lorsque l'on connaît un contrôle fiscal et un redressement fiscal, cela signifie que des choses n'ont pas été payées en temps et en heure. Nous en avons pris acte. Je peux vous dire que les services la Direction de la Semaba ont passé des heures et des heures avec l'inspecteur pour vraiment tout mettre à disposition. Pour un certain nombre de dettes notamment liées à une vente très importante à Codic qui a eu lieu fin 2013, la TVA que devait la Semaba imputable sur cette année et qui, de fait, a été reportée sur 2014 fait partie de ce que l'on doit. La Semaba n'a jamais imaginé ne pas payer cette dette fiscale.

D'ailleurs, ce qui représente une partie du résultat négatif que l'on enregistre sur 2014, ce sont les

provisions pour environ 3 M€ sur des pénalités que l'administration fiscale nous impute pour le moment. Nous avons dans l'idée, nous avons commencé à le faire, de plaider notre bonne foi mais aussi d'expliquer auprès des services concernés que cette sanction serait bien malvenue au moment où la Semaba et la ville ont mis en œuvre des mesures de redressement. On a plutôt besoin d'aide de la part de l'État que de ces pénalités.

Par rapport à l'endettement, là aussi, vous avez noté les chiffres, dont acte Monsieur Martin, mais entre 2008 et 2012, la Semaba a acheté le patrimoine d'Icade pour environ 56 M€, certes, cela a contribué à un endettement plus important, et 40 M€ sur la ZAC Victor Hugo. Ce débat, nous l'avons régulièrement ici par rapport à l'endettement de la ville. La question du poids de l'endettement et encore moins en chiffre absolu, est celle des capacités à prévoir de rembourser tout en gérant de bonne manière. C'est évident que c'est une question que l'on a pointée dans le cadre du diagnostic financier même si vous pouvez noter qu'entre 2013 et 2014 il y a un léger mieux sur le pourcentage pesant sur les loyers. De 61 % en 2013 des loyers qui allaient directement au remboursement des emprunts, nous sommes passés à 58 % en 2014. Cela reste important, il faut essayer de descendre aux alentours de 50 %, mais cela montre que nous avons la capacité d'améliorer cela.

Mme MOUTAOUKIL. - Pour compléter les propos de mon collègue qui s'est exprimé tout à l'heure sur cette question, ce n'est effectivement pas la première fois que nous avons à discuter de la situation de la Semaba dans cette enceinte, et comme l'a rappelé encore à l'instant Yasmine Boudjenah, les mesures prises pour redresser notre SEM sont évidemment extrêmement importantes. Comme l'a dit mon collègue, notre volonté politique est d'avoir un outil d'aménagement car l'idée est, in fine, de peut-être se séparer de cet autre métier qu'a la Semaba, qui est déficitaire, celui de la gestion locative sociale. Cette volonté politique de garder la maîtrise à la fois du foncier mais également peut-être du peuplement... On parle beaucoup de mixité sociale. Le jour où nous n'aurons plus la main sur la gestion du locatif social, nous n'aurons plus la main sur la mixité sociale dans le logement social. C'est aussi une question à avoir en tête. Cette volonté politique perdue chez nous, en tout cas, dans ce que porte le groupe que je représente.

Par conséquent, nous allons prendre acte et adopter ce bilan qui nous est présenté pour 2014 tout en sachant que nous avons... tu parlais tout à l'heure Yasmine de l'appétence que tu as à trouver une solution le plus rapidement possible dans la place qui est la tienne, je crois que c'est très partagé. Nous aussi avons envie que cette solution arrive vite, qu'elle soit solide, pérenne et qu'elle nous permette de continuer à avoir un peu de maîtrise à la fois sur notre foncier et la gestion du locatif social car, comme je viens de l'indiquer, nous avons le souhait d'avoir une main sur ce que l'on appelle de nos vœux à savoir la mixité sociale dans notre ville.

Pour toutes ces raisons, nous approuverons ces comptes 2014 sachant que ce que nous souhaitons surtout dans cette étape, c'est que le calendrier soit respecté et que la transparence dont nous avons fait preuve jusqu'à présent sur ce dossier perdure. Je pense qu'il est effectivement important à la fois que les membres de ce Conseil municipal soient informés de ce qui se passe sur ce dossier mais également les locataires car les deux objectifs que vous avez rappelés, Madame le Maire, dans votre introduction sont aussi les nôtres, à savoir : l'intérêt des locataires, mais aussi l'intérêt des finances de notre ville.

Merci.

Mme le MAIRE. - Chers collègues, juste deux mots car la discussion a été assez large et complète ce soir et qu'il est déjà bien tard. Je vous remercie tout d'abord de la discussion responsable du Conseil municipal sur une situation et un dossier difficiles. Je voulais vous en remercier car je pense que tout le monde a pris part à cette discussion dans un esprit de responsabilité et pas de polémique inutile. Il est important de le souligner.

Ensuite, je voulais vous réaffirmer ma mobilisation personnelle et celle de Yasmine Boudjenah en tant que première adjointe et Présidente de la Semaba pour travailler à vous présenter une orientation stratégique et donc une solution aux difficultés que rencontre la Semaba, après un examen extrêmement attentif des propositions qui seront faites par les partenaires, en pesant bien à chaque fois les avantages et les inconvénients des solutions proposées car la décision qu'il y aura à prendre engagera l'avenir de la Société mais également celui des locataires et donc aussi celui de la ville et de son outil à disposition pour contribuer à l'aménagement mais aussi au logement des habitants de notre ville.

Vous serez tenu informés extrêmement rapidement sur cette situation. Je pense que nous aurons à y revenir au prochain Conseil municipal ou au suivant, en tous les cas avant la fin de l'année.

Il faut que nous votions les délibérations une par une.

J'ai compris que le groupe de M. Martin s'abstient, que Mme Huet vote contre.

Mme POURTAUD. - Il n'est pas facile de voter car il est écrit « on approuve et on constate ».

Mme le MAIRE. - Vous approuvez le rapport des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Semaba sur l'exercice 2014. C'est le rapport des élus qui y siègent.

Mme POURTAUD. - On ne dit pas que les comptes sont faux mais que l'on n'est pas d'accord avec les comptes.

Mme le MAIRE. - Vous pouvez voter contre.

M. ROUSSEAU. - C'est très clair, c'est le deuxième point où l'on constate.

Mme POURTAUD. - On constate que vous n'avez pas approuvé, on ne dira pas le contraire.

Mme le MAIRE. - Ne l'approuvent pas : Mme Huet, Mme Pourtaud et M. Rousseau. M. Zani s'abstient ainsi que le groupe de M. Martin et les autres collègues votent pour.

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 12 : ADOPTÉE, MOINS 3 AVIS DEFAVORABLES (MME HUET, MME POURTAUD ET M. ROUSSEAU) ET 2 ABSTENTIONS (BAGNEUX, NOS VALEURS ET M. ZANI)

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 13 : ADOPTÉE, MOINS 3 AVIS DEFAVORABLES (MME HUET, MME POURTAUD ET M. ROUSSEAU) ET 2 ABSTENTIONS (BAGNEUX, NOS VALEURS ET M. ZANI)

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 14 : ADOPTÉE, MOINS 3 AVIS DEFAVORABLES (MME HUET, MME POURTAUD ET M. ROUSSEAU) ET 2 ABSTENTIONS (BAGNEUX, NOS VALEURS ET M. ZANI)

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 15 : ADOPTÉE, MOINS 3 AVIS DEFAVORABLES (MME HUET, MME POURTAUD ET M. ROUSSEAU) ET 2 ABSTENTIONS (BAGNEUX, NOS VALEURS ET M. ZANI)

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 16 : ADOPTÉE, MOINS 3 AVIS DEFAVORABLES (MME HUET, MME POURTAUD ET M. ROUSSEAU) ET 2 ABSTENTIONS (BAGNEUX, NOS VALEURS ET M. ZANI)

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 17 : ADOPTÉE, MOINS 3 AVIS DEFAVORABLES (MME HUET, MME POURTAUD ET M. ROUSSEAU) ET 2 ABSTENTIONS (BAGNEUX, NOS VALEURS ET M. ZANI)

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE ET L'EPF 92
--

18/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 A LA CONVENTION CADRE A PASSER ENTRE LA VILLE ET L'EPF 92 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Ce cinquième avenant permet de tenir compte du décalage de deux ans de la mise en service de la ligne 15 du métro qui nécessite de porter la durée de la convention à 14 ans, soit jusqu'en 2022 compte tenu des retards dans l'arrivée des métros et d'élargir l'intervention de l'EPF 92 dans le cadre du périmètre du secteur Blanchard, Chemin Latéral, à l'ensemble des biens compris dans ce périmètre afin de permettre une action foncière cohérente avec les mutations du secteur.

C'est ce projet d'avenant que l'on vous propose d'approuver.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

OPERATION SARRAIL

19/ DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES PARCELLES COMMUNALES A USAGE D'ESPACES VERTS EN VUE DE PERMETTRE LEUR CESSION

20/ DESAFFECTATION DES DEUX VOIES COMMUNALES SITUEES SUR LE TERRAIN SARRAIL ET OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PREALABLE A LEUR DECLASSEMENT

Mme BOUDJENAH. - Nous sommes dans le sud de la ville en entrée de ville côté Blagis sur un terrain communément appelé terrain Sarrail sur lequel, depuis plusieurs mois, il y a un travail partenarial entre l'Agence d'urbanisme Cobe, le promoteur Cogedim, la ville, la Semaba qui a un petit bout du foncier du périmètre, la SEM 92 et l'Agence TVK qui ont mené une étude sur les suites de l'opération de renouvellement urbain.

On a fixé plusieurs ambitions pour qu'un projet puisse voir le jour sur cette emprise : un geste architectural fort pour marquer l'entrée de ville, la préservation de l'ouverture vers le paysage car la topographie est très importante, on est dans le bas du quartier sud, le maintien d'une forte présence végétale, le respect des gabarits mitoyens car on a à côté des petits gabarits, le redimensionnement des espaces publics attenants.

L'idée est d'implanter, sur cette surface de près de 6 000 m², 3 bâtiments de R+2 à R+5 comportant environ 150 logements, un local d'activité d'environ 200 m² sur l'avenue de Bourg-la-Reine et la création de jardins partagés.

Une première présentation a eu lieu auprès des habitants du quartier en juin. Une nouvelle réunion publique aura lieu à l'automne suite au travail en cours pour affiner le projet, notamment en termes de typologie de logements et de gestion de la localisation des jardins partagés.

Ce soir, il s'agit de préparer la cession du foncier. Pour cela, nous devons réaliser plusieurs démarches, compte tenu des caractéristiques de cette zone. Nous devons constater la désaffectation et prononcer le déclassement des parcelles communales acquises par voie d'expropriation dans les années 70, qui sont à usage d'espaces verts, réaliser une enquête publique sur le sentier des Sablons, réaliser une enquête publique sur le chemin piéton qui longe la pizzeria afin de pouvoir procéder à son déclassement et résilier le bail consenti à l'exploitant de la pizzeria qui occupe ce local que la

ville a acquis en 2011 par voie de préemption.

Le sentier des Sablons desservait historiquement des pavillons. Depuis que la ville les a acquis puis démolis dans les années 70, ce sentier n'assure plus une fonction de desserte. Il sert un peu de raccourci pour quelques habitants de la rue du général Sarrail mais n'a plus la fonction qu'il avait il y a 40 ans.

Il en est de même pour le chemin piéton le long de la pizzeria.

Nous vous proposons de réaliser une enquête publique unique pour les deux voies communales. Vous avez le calendrier. L'idée est de tenir cette enquête publique sur 15 jours à partir de la mi-octobre pour pouvoir délibérer en décembre sur les conclusions du commissaire enquêteur.

C'est une délibération pour faire tout ce que j'ai dit dont surtout lancer l'enquête publique.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions sur ce point ?

Mme MEKER. - Je rappelle que les deux délibérations que nous voyons passer, les 19 et 20, sont des marqueurs de la volonté de la ville de maîtriser son urbanisation et l'effort fait par exemple avec l'établissement public foncier du 92 pour pouvoir porter du foncier, c'est-à-dire à terme être en maîtrise sur des parcelles pour pouvoir choisir et travailler avec des promoteurs à l'aménagement de son territoire. C'est l'esprit.

Cette parcelle a été, il y a fort longtemps maintenant, acquise et mise en réserve pour un projet futur. Le temps de ce projet est arrivé. C'est un moment fort dans le sud de la ville car beaucoup de projets se sont passés. On voit la fin de l'opération ANRU avec de nombreuses constructions nouvelles, un renouvellement fort du paysage et des personnes qui vivent dans ce quartier avec l'apport de nombreuses nouvelles énergies, ce qui est aussi très positif. Ce gros travail, ce gros projet est là en surplomb de tout le quartier des Mathurins. On comprend bien que les Balnéolais qui vivent dans le sud de la ville regardent ce projet avec le plus grand intérêt. C'est aussi une des caractéristiques de la ville de concerter le mieux possible et de construire vraiment la ville avec ses habitants sur des projets aussi complexes que l'aménagement.

Ce sont des sujets complexes, souvent loin des habitants, aussi, il faut le reconnaître, il faut vraiment aller les chercher, sinon on a tous tendance à dire : tiens, cela pousse au bout de ma rue, je n'avais jamais vu cela. Je ne suis pas allé voir le permis de construire, je suis catastrophé, je fais des recours. Tout se ralentit et on n'arrive pas à construire le nombre de logements nécessaires dans notre région en Île-de-France et ailleurs, etc.

Cependant, il est très important aussi de respecter l'esprit des lieux. En l'occurrence, la désaffectation de ces chemins vicinaux ne peut se faire qu'avec la garantie d'un projet respectant les lieux, qui respecte notre engagement global d'avoir 8,5 mètres d'espaces publics ouverts par habitant sur notre territoire. C'est ambitieux mais possible. Cela marquera sans doute l'identité de notre ville dans les années à venir.

Je voudrais juste signaler que, dans le cadre de ce projet, outre ses qualités de peuplement, la demande au promoteur d'y mettre aussi du logement social, il y a le souhait de laisser une circulation possible afin que les personnes qui, depuis des décennies ont l'habitude de traverser ce terrain, puissent continuer de le faire.

Tout cela est en train d'être travaillé dans cet esprit. Je pense que c'est à cette condition que l'on peut porter le projet de construction sur cet espace à cette époque dans les circonstances qui sont les nôtres. Il est très important aussi de redonner une impulsion, une dynamique à cette entrée de ville qui n'en est quand même pas une aujourd'hui.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous avons deux délibérations à voter.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 19 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 20 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CREATION ET DENOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE SUR L'ÎLOT « SETRA-THEATRE » ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO

21/ APPROBATION DE LA DENOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE ET DU PARVIS DE L'IMMEUBLE « LES JARDINS DU THEATRE » SUR L'ÎLOT SETRA-THEATRE, RUE « ASSIA DJEBAR » ET ALLEE « DES TERRES ABONNEES » - ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO

Mme BOUDJENAH. - Vous avez le plan dans les documents. Nous sommes dans l'îlot SETRA-théâtre en cours de travaux. En vue des livraisons prochaines de plusieurs opérations, il faut ce soir que nous décidions du nom de futures voiries.

Je vous redonne les livraisons dont il s'agit. Il y aura un immeuble de logements en accession, les Jardins du Théâtre, livré normalement fin 2015, l'immeuble de bureau Résonance livré à la fin du printemps ou sur l'été 2016 et EFIDIS va commencer son chantier du lot L6 de logements avec la crèche en pied d'immeuble. Il faut pouvoir faire des adressages de tous ces bâtiments.

Les travaux pour la maîtrise d'ouvrage de la Semaba, aménageur de la ZAC, comprennent une voie nouvelle, un jardin public, des cheminements doux, des jardins partagés et un parvis au droit du bâtiment L7.

Il vous est proposé ce soir de nommer la nouvelle voirie en rouge sur le plan, qui va de l'avenue Victor Hugo jusqu'à la rue Jean-Marie Naudin, rue Assia Djébar et la voie en bleu sur le parvis devant le lot L7, l'allée des Terres Abonnées. Vous avez quelques détails dans la délibération.

Assia Djébar est une femme de lettres, une historienne de renom, décédée le 6 février 2015 de son vrai nom Fatima Zohra Imalayène née en Algérie le 30 juin 1936. Historienne de renom et femme de lettres algérienne d'expression française, elle est l'auteure de nombreux romans, nouvelles, poésies et essais. Elle a aussi écrit pour le théâtre et réalisé plusieurs films. Elle est considérée comme l'une des écrivaines les plus célèbres et influentes du Maghreb. En 2005, elle a été la quatrième femme, après Jacqueline de Romilly, Hélène Carrère d'Encausse et Florence Delay à siéger parmi les 38 académiciens et académiciennes de l'Académie française, devenant ainsi la première auteure nord-africaine à y être reçue.

À proximité de notre théâtre Victor Hugo de la rue Romain Roland, nous proposons un écrivain supplémentaire dans ce périmètre. Vous l'avez noté, il s'agit d'un nom de femme pour cette nouvelle rue.

Quant aux Terres Abonnées...

Mme le MAIRE. - Je voudrais juste faire remarquer aux collègues qu'il est écrit à plusieurs reprises « Abandonnées ». C'est une erreur, c'est « Abonnées ».

Mme BOUDJENAH. - C'est bien les Terres Abonnées. Ce choix se réfère à l'histoire de Bagneux et, en particulier à celle de cette zone entre la rue Jean Marin-Naudin et la rue de Verdun qui, d'après les archives municipales, s'appelait ainsi. Cette appellation daterait au moins du XIV^{ème} siècle. Elle est encore notée sur les plans cadastraux dont nous disposons jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Elle doit son nom à l'abonnement régulier, c'est-à-dire l'impôt, que devaient acquitter les paysans habitant ces terres aux seigneurs de Bagneux qui étaient les chanoines de Notre Dame de Paris. Suite à la dénomination de cette allée, on propose d'y installer une cuillère explicative sur notre patrimoine.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. ROUSSEAU. - Madame le Maire, nous n'avons pas été concertés, aussi, nous nous abstenons sur ces choix. Nous aurons pu vous en faire d'autres. Nous aurions pu aussi vous citer Charles Pasqua.

Mme BOUDJENAH. - Cela aurait été osé, Monsieur Rousseau !

Mme le MAIRE. - Nous étions attachés collectivement et je l'étais particulièrement à ce que nous mettions un nom de femme. Je vous proposerai que l'on en mette d'autres car, nous faisons partie, comme de très nombreuses communes de France, à avoir très peu de noms de femmes dans nos rues. Il est temps que nous nous y mettions. Nous allons donc faire des efforts. Nous avons très peu de nom de femmes ou quand il y en a, c'est la rue Germaine, Violette. On a l'Impasse Jeanne d'Arc, c'est vrai, mais l'impasse ! Il y a Mme Curie. Curieusement, on a oublié son prénom ! Nous nous sommes dit qu'il était important de donner un nom de femme. Nous vous faisons cette proposition ce soir. Il y en aura d'autres à l'avenir pour des créations de voies ou de voiries. Je crois important de pouvoir féminiser un peu nos noms de rues car ils ne sont pas du tout à l'image de la place des femmes dans notre société.

Mme GABIACHE. - J'interviens au nom de mon groupe pour remercier de cette avancée en termes de nom. Je vais répondre sur la question de Charles PASQUA. En effet, il y a un problème de représentativité des femmes dans notre ville. Quand on fait une journée du patrimoine, j'aime bien que l'on parle aussi du patrimoine que les femmes ont constitué et qui est important d'être représenté. De plus, je voudrais signaler que cette avancée est encore plus importante quand on met le nom d'une femme racisée comme nom de voie. Je trouve que l'on a progressé... Racisée est une expression. Ce sont des femmes peu représentées dans l'espace public.

Pour ces deux raisons, nous notons l'avancée de représentation de notre ville.

Au nom de mon groupe politique, je me félicite de cette proposition.

M. ZANI. - Il n'était pas dans mon intention d'intervenir dans ce rapport mais puisqu'on fait des propositions, pourquoi ne pas en faire ? En réponse au Maire de Villejuif débaptisant dans sa ville le parvis Georges Marchais, je souhaiterais que la ville de Bagneux rende hommage à cet homme politique qui a consacré toute sa vie à l'action publique et qui demeure dans l'histoire politique de notre pays, en baptisant l'une des nouvelles voies ou place, parvis autour de la ZAC Victor Hugo du nom de Georges Marchais.

Merci.

Mme le MAIRE. - Cela dit, le fait que le Maire de Villejuif veuille débaptiser cette place à Villejuif ne lui fait pas vraiment honneur. Georges Marchais est un homme politique reconnu. Il a été député de cette circonscription pendant des années. D'ailleurs, des parlementaires de tous bords se sont élevés contre cette débaptisation que souhaite faire le Maire de Villejuif qui ne l'honore pas. Ce n'est pas faire preuve de beaucoup d'esprit démocratique que de commencer à faire cela dès que l'on arrive à un changement de municipalité.

M. ROUSSEAU. - Madame le Maire, plus sérieusement, je ne voudrais pas qu'il y ait confusion. J'ai entendu race ou racisé. Je n'ai pas utilisé ces termes-là. Je tiens à le corriger. Je pense qu'il y a une interprétation derrière mon intervention. Je tiens à le souligner. Merci.

Mme le MAIRE. - Je crois que ce n'est pas ce qu'a voulu dire Mme Gabiache. J'en suis même certaine.

Mme MEKER. - Un mot sur les Terres Abonnées pour rappeler que ces terres étaient abonnées car elles étaient cultivées. Tout cela pour dire que ces rues et cette impasse donneront accès à des jardins partagés. Dans le Sud, vous avez vu que le projet futur Sarrail comportera des jardins partagés. C'est une vraie volonté municipale, comme dans beaucoup de villes d'ailleurs, mais qu'il

faut mettre en œuvre, que de pouvoir cultiver en ville autant qu'il est possible de le faire.

Mme CILLIÈRES.- Par rapport à ce que vient de dire Pascale Meker, j'entends bien sur la référence historique, mais c'est quand même quelque chose de l'époque féodale. Ils n'avaient pas le droit de posséder la terre.

Mme le MAIRE. - Ce n'est pas un vote d'adhésion à la royauté, vous l'avez compris ! L'idée est de donner un nom historique. On a aussi cherché à travailler le lien dans cette ZAC entre l'histoire de la ville et la modernité d'aujourd'hui. Ce n'est évidemment pas une allégeance au roi et encore moins au féodalisme que l'on vous propose ni à l'impôt.

Je vous propose de voter.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 3 ABSTENTIONS (MME HUET, MME POURTAUD ET M. ROUSSEAU)**

ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO

22/ PROROGATION DE LA PROMESSE DE VENTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BAGNEUX CONCERNANT LES LOTS DE COPROPRIETE NUMERO 4 SITUE DANS L'IMMEUBLE SIS 119 RUE DE VERDUN APPARTENANT A L'EPF 92

Mme le MAIRE. - Nous en avons déjà délibéré au Conseil municipal. Nous vous proposons de différer la signature de l'acte de vente jusqu'au 27 novembre et de modifier les modalités de paiement du prix de vente. Celui-ci devra être versé avant le 27 avril 2016. Je ne refais pas l'historique de la délibération. C'est une parcelle sur un périmètre qui, compte tenu qu'il n'y a pas de projet précis dans le cadre de la ZAC écoquartier Victor Hugo, l'EPF a demandé à la ville de reprendre ce bien. Il avait pensé pouvoir conclure avec un éventuel repreneur, finalement, l'opération n'a pour l'instant pas abouti. Nous avons donc sollicité de l'EPF une prorogation de la promesse de vente initiale.

Y a-t-il des remarques ?

M. ZANI. - Le rachat par la ville d'un lot de copropriétés consistant en un garage sur 2 niveaux situé au 119 rue de Verdun résulte de l'avortement d'un projet urbain portant sur un périmètre d'intervention au sein de la ZAC écoquartier Victor Hugo.

D'abord en un, il y a eu une expropriation de la parcelle concernée alors que le plan d'ensemble des travaux ne prévoyait aucun ouvrage à cet emplacement.

Ensuite, en 2, la ville a tenté d'obtenir auprès des copropriétaires la séparation de la copropriété de celle des garages, sans succès.

Ensuite, en 3 une tentative de modification du règlement de copropriété assortie d'une fin de non-recevoir de la part des 2 copropriétaires majoritaires.

La ville se retrouve avec un lot de garages sur évalués à la transaction qui coûtent 810 000 € à la collectivité avec peu d'opportunités de trouver un acquéreur.

Concrètement, comment pensez-vous sortir de cet imbroglio immobilier ?

Le souhait de l'article 4 qui demande que la dépense afférente à cette opération se trouve reportée sur l'exercice comptable 2016 ou les exercices ultérieurs permet à la ville d'échapper à une opération réelle pour laisser place à une opération d'ordre budgétaire en cas de vente du lot visé qui se caractérise par le fait qu'elle concerne toujours à la fois une opération de dépense budgétaire, une opération de recette budgétaire pour un montant identique, ce qui se traduit par définition, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'impact sur le résultat de l'exercice concerné.

La règle de la comptabilité publique commande que le patrimoine d'une collectivité figure à son

bilan. Celui-ci doit donner une image fidèle complète et sincère de la situation patrimoniale de la collectivité.

La démarche de régularité de sincérité des comptes a pour ambition de permettre à la collectivité de répondre parfaitement aux exigences de régularité et d'image fidèle et sincère des comptes. Cette démarche est donc la déclinaison locale pour mettre en œuvre le principe constitutionnel tiré de l'article 47-2 de la Constitution.

Il n'est pas contestable que, dans l'intervalle, ce local ait fait l'objet d'un bail précaire pour une durée d'une année, produisant 8 mois de location effective dont nous ignorons le traitement comptable des montants récoltés par les effets cette location.

Afin d'être en mesure de pouvoir répondre à ce souci d'information de chaque collectivité, il est indispensable que les opérations, tant budgétaires que comptables, soient enregistrées correctement et de préférence au moment de leur réalisation.

En conclusion, vous dites dans vos écritures que la ville n'avait pas vocation à conserver ce local dans son patrimoine. Il est constant que seul un inventaire précis des biens amortissables ayant vocation à être intégrés dans l'actif de la collectivité permet de s'assurer de la sincérité des amortissements réalisés car l'absence ou l'insuffisance d'inventaire est souvent le corollaire d'une situation financière problématique.

Merci beaucoup.

Mme BOUDJENAH. - Monsieur Zani, je ne comprends pas votre emportement mais dont acte.

M. ZANI. - Ce n'est pas méchant.

Mme BOUDJENAH. - Ce n'est pas une question de méchanceté. De ce que j'entends dans vos propos, vous semblez mettre en doute les inscriptions comptables liées à cette...

M. ZANI. - Non pas du tout.

Mme BOUDJENAH. - Il n'y a pas de souci, Monsieur Zani.

Aujourd'hui, ce bien ne fait pas partie du patrimoine de la commune.

Premièrement, je ne sais pas pourquoi vous dites qu'il y a eu une expropriation. Il n'y en a pas eu. Ce bien a été acquis à la demande de la ville dans le cadre de la convention que nous avons avec l'EPF 92. Il a été acquis par préemption par l'EPF 92 comme tous les biens acquis. Au bout du bout, un certain nombre de biens sont difficiles à acheter parce que les propriétaires sont un peu moins conciliants. Certains biens dans la ZAC seront sans doute acquis par voie d'expropriation, mais ce n'est pas le cas de celui-ci. Il a été acquis par voie de préemption.

Par la suite, au moment de l'enquête publique, nous avons estimé qu'à court terme il n'était plus nécessaire à l'aménagement du projet urbain dans la zone. Le commissaire enquêteur nous a proposé d'exclure la parcelle du périmètre de déclaration d'utilité publique, c'est pourquoi l'EPF 92 a demandé à la ville de racheter le bien.

M. ZANI. - Dans le cas où le projet urbain ne tiendrait plus la route.

Mme BOUDJENAH. - Non.

M. ZANI. - Mais bien sûr !

Mme BOUDJENAH. - Monsieur Zani, je vous ai laissé parler.

M. ZANI. - Excusez-moi.

Mme BOUDJENAH. - Entre-temps, vous dites : que peut-on faire ? Etc. Entre-temps, pendant un peu plus d'un an, nous avons espoir de voir aboutir un projet très avancé avec un porteur de projet

de renom dans le domaine de la pâtisserie qui souhaitait y installer un laboratoire de pâtisseries. Cela aurait pu être un très beau projet. Il était en passe de se conclure mais, dans le courant de l'été, ce projet pour des questions complètement indépendantes de notre volonté n'a pas pu se concrétiser. C'est pourquoi ce que nous avons prévu, c'est-à-dire de racheter à l'EPF avant le 30 septembre et, de façon concomitante, de revendre de suite au porteur de projet ne peut pas se faire.

L'EPF a donc accepté que l'on puisse décaler le paiement au 27 avril 2016, c'est ce que nous vous proposons d'entériner ce soir. Là pour le coup, Monsieur Zani, je vous rejoins quelque part, si nous ne votions pas ce soir cette prolongation, nous serions dans l'illégalité car, normalement, la promesse de vente conduisait à ce que, demain, le 30 septembre, nous puissions honorer notre engagement auprès de l'EPF, ce que nous n'allons pas faire car la ville ne va pas dégager 810 000 € sans avoir la certitude de pouvoir de suite avoir une recette en face.

Quant à votre question : comment va-t-on se sortir de cela ? Nous allons y travailler soit pour retrouver un porteur de projet pour le bien en question soit, et c'est ce que nous essayons plutôt de viser, d'inclure ce bien dans une opération plus importante mitoyenne qui pourrait permettre une opération de logements. Nous reviendrons évidemment vers le Conseil municipal avec des propositions.

M. ZANI. - Vous l'avez noté vous-même, selon l'article 8 de la convention foncière, la ville a l'obligation de racheter ce bien à l'EPF 92 si elle renonce à une opération ou modifie substantiellement son programme.

La ville ne peut pas faire autrement que de racheter ce bien qui n'est qu'un lot de garages. Sans l'accord des copropriétaires pour en changer la nature, vous ne pouvez pas le vendre à n'importe quel acquéreur, sauf pour un usage de garages. Mettre 800 000 € pour un tel usage, vous ne trouverez pas d'acquéreur à moins de modifier le règlement de copropriété. Vous le savez très bien. Vous avez eu deux réunions avec eux, les deux copropriétaires s'y opposent.

Mme BOUDJENAH. - C'est un peu plus nuancé que cela, Monsieur Zani.

M. ZANI. - Oui, mais on est dans le sujet.

Merci.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

Vous n'êtes pas pour ?

M. ZANI. - Si je suis pour. J'ai fait une observation.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SERVICES TECHNIQUES

TRAVAUX DE CLOTURES

23/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ CORRESPONDANT

MME LE MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

INSTALLATION DE NICHOURS

24/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ENTRE L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE ET LA VILLE DE BAGNEUX PORTANT SUR L'INSTALLATION DE NICHOURS

MME LE MAIRE. - Je propose d'aller vite compte tenu qu'il est 23 h 45. J'espère que les collègues ne m'en voudront pas de ne pas leur donner la parole sur les délibérations suivantes.

Ce projet est porté par les éducateurs de l'École de la 2^{ème} Chance.

Mme POURTAUD. – Nous nous abstenons car nous aurions aimé autre chose que des nichoirs.

Mme le MAIRE. - Ces nichoirs ne nous coûtent rien. Nous ne versons aucune subvention.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 3 ABSTENTIONS (MME POURTAUD, M. ROUSSEAU ET MME HUET)**

ADHESION

25/ ADHESION AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 3 ABSTENTIONS (MME POURTAUD, M. ROUSSEAU ET MME HUET)**

MARCHE DE CHAUFFAGE

26/ APPROBATION DE L'AVENANT N°4 AU MARCHE N°172501 A PASSER AVEC DALKIA ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous retirons en fait le pavillon, celui en face de l'Hôtel-de-Ville. On ajoute des équipements du service technique et du bâtiment Garlande et on modifie les profils de consommation de plusieurs sites.

Vous aurez noté que nous avons baissé de 20 % la consommation, ce qui est une bonne nouvelle.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

27/ AUTORISATION DONNEE À MME LE MAIRE DE DEPOSER EN PREFECTURE LE DOSSIER D'AD'AP

Mme le MAIRE. - C'est un dossier important. Je laisse Françoise Hours en dire deux mots. Les autres aussi le sont, mais là...

Mme HOURS. - Ce soir, nous avons tout de même à autoriser Mme le Maire à déposer l'agenda d'accessibilité programmée des ERP de la ville pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, les ERP municipaux.

Cet agenda est demandé en conséquence de l'assouplissement en 2014 de la loi de 2005. Vous avez les décrets dans la délibération. Cela a repoussé la date initialement prévue de mise en accessibilité. La date limite était lundi dernier. On l'a dépassée de 2 jours, ce n'est pas encore très grave.

La programmation, si on passe au contenu de cet agenda, en annexe 1, vous avez un tableau synthétique qui vous donne la liste des bâtiments concernés et qui vous dit selon quel rythme nous proposons de les rendre accessibles totalement. Vous voyez qu'en 2016, on propose 7 bâtiments répartis équitablement dans toute la ville : des écoles, des équipements sportifs, etc. des salles plus citoyennes pour un total de 521 313 €.

En 2017, 10 bâtiments pour 600 000 €,

En 2018, 11 bâtiments pour 474 143 €,

En 2019, 8 bâtiments pour plus de 570 000 €,

En 2020, 5 bâtiments pour 727 100 € et nous laissons, pour 2021, 13 bâtiments dont l'avenir n'est pas encore fixé. Il s'agit de bâtiments qui seront probablement détruits ou pris avec d'autres apports financiers que les seuls apports liés à l'accessibilité. Là, nous avons une somme plus importante mais nous savons que ce sera pris dans d'autres chantiers, essentiellement les chantiers de la ZAC Victor Hugo.

Dans la délibération, on vous dit que le dépôt de la date est impératif. Des pénalités sont prévues ainsi qu'un suivi.

Le total des travaux, compte tenu de ce qui a déjà été fait parce que l'on a régulièrement pris en compte la mise en accessibilité notamment dans les derniers travaux dans les écoles, s'élève actuellement à 4 404 826 € TTC de 2016 à 2021.

La rédaction de cet agenda a été confiée à la Société Accessmetrie. C'est elle qui connaissait bien la commune car elle avait déjà travaillé en 2012 pour nous.

Tous les diagnostics ont été mis à jour.

L'agenda est remis en préfecture en 3^{ème} annexe au formulaire Cerfa.

Cet agenda a été présenté en Commission d'accessibilité le 14 septembre puisque, maintenant, des commissions d'accessibilité doivent tenir à jour la liste des ERP de toute la ville, aussi bien publics que privés, déposée en préfecture.

Il s'agit d'autoriser Mme le Maire à déposer cet agenda et de confirmer que des travaux de mise en accessibilité, détaillés là, seront réalisés sur les budgets de 2016 à 2021 de la ville.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Merci.

CESSION

ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT

28/ CESSION A TITRE ONEREUX D'ENGINS MUNICIPAUX ET DE MATERIELS ESPACES VERTS

29/ CESSION A TITRE ONEREUX DE FERRAILLES

Mme le MAIRE. - Nous passons aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 28 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 29 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie

RESTAURATION

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES NECESSAIRES A LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DE BAGNEUX

30/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES (9 LOTS)

Mme le MAIRE. - Je propose de ne pas aller dans le détail non plus.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous allons maintenant passer à une des délibérations ajoutées.

SUBVENTION

30 BIS/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ACTIONS DE PREVENTION DU SYCTOM (TRAITEMENT DES DECHETS ALIMENTAIRES) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Cette subvention s'élève à 20 000 €.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

COMITE EXECUTIF DU FORUM FRANCAIS POUR LA SECURITE URBAINE (FFSU)

31/ DESIGNATION D'UN ELU DE BAGNEUX AU COMITE EXECUTIF DU FORUM FRANÇAIS POUR LA SECURITE URBAINE (FFSU)

Mme le MAIRE. - On propose de déléguer Mouloud Haddad qui a la délégation à la tranquillité publique au FFSU.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ÉDUCATION

REUSSITE EDUCATIVE

32/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA CAISSE DES ECOLES ET DE L'AVENANT N°1 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE 2015 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ET L'AVENANT

Mme TALLA. - Depuis 2005, le dispositif de réussite éducative est porté juridiquement par la Caisse des écoles qui perçoit, à ce titre, les subventions correspondant aux actions proposées soit par l'État, soit par la commune de Bagneux, soit par d'autres partenaires.

À ce titre, il est nécessaire, chaque année, de renouveler la convention entre la ville de Bagneux et la caisse des écoles, d'introduire un avenant à la convention présentant le programme d'actions 2015.

Pour rappel, en 2015, ce dispositif de réussite éducative comprend 15 actions menées par différents porteurs (communes, associations, etc.).

Le coût global de ces actions s'élève à 246 700 € dont 82 790 € qui incombent à la ville.

À la demande de l'État dont la subvention n'a cessé de diminuer ces dernières années, les actions proposées sont recentrées sur l'accompagnement individualisé et personnalisé des enfants plus que sur les actions collectives.

Pour information, je vous rappelle que la caisse des écoles va être mise en sommeil à partir de l'année prochaine afin d'être dissoute à terme.

Le portage juridique du programme de réussite éducative sera donc, dès 2016, transféré au CCAS.

Je vous demande donc d'approuver la convention entre la commune de Bagneux et la caisse des écoles dans le cadre du programme de réussite éducative 2015 en son avenant n° 1. »

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

33/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX, L'ÉTAT, L'ÉDUCATION NATIONALE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE A LA SIGNER

Mme DAVID. - Jusqu'à présent, la CAF subventionnait, à travers la prestation de service tous les temps périscolaires, donc les accueils de loisirs du matin, du soir et les mercredis pendant les vacances.

À cela va s'ajouter maintenant une convention pour subventionner le temps périscolaire. Depuis la rentrée précédente, nous avons appliqué la réforme des rythmes scolaires à Bagneux.

Ces temps seront subventionnés. La base de calculs, c'est le nombre d'heures réalisées par l'enfant dans la limite de 3 heures par semaine sur 36 semaines par an.

Il faut signer cette convention pour avoir cette nouvelle prestation de services.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE

34/ ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE

Mme le MAIRE. - Elles se montent à 38 € pour la maternelle, 50€ pour l'élémentaire et 92 € pour le secondaire.

Il s'agit d'une délibération habituelle.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ÉDUCATION

PRESTATION DE SERVICE UNIQUE

34 BIS ET 34 TER/ ACCEPTATION DE CONVENTIONNER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE EN FAVEUR DES CRECHES COLLECTIVES PROKOFIEV ET ROSIERS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE

SIGNER LES CONVENTIONS A VENIR

Mme le MAIRE. - Nous passons maintenant à la délibération que nous avons ajoutée.

Nous passons aux votes.

☞ *VOTE SUR LA DELIBERATION 34 BIS : ADOPTEE A L'UNANIMITE*

☞ *VOTE SUR LA DELIBERATION 34 TER : ADOPTEE A L'UNANIMITE*

Mme le MAIRE. - Merci.

TARIF

ÉDUCATION/RESTAURATION SCOLAIRE

35/ APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE APPLICABLE AUX CAS D'ABSENCES OUVRANT DROIT A DEDUCTION

Mme le MAIRE. - Nous mettons juste à jour la grille de tarifs unitaires exceptionnels. Nous avons mis à jour les tarifs mais pas les tarifs unitaires, il fallait donc le faire.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 1 ABSTENTION (BAGNEUX, NOS VALEURS)*

JEUNESSE

ALLOCATION DE RENTREE ETUDIANTE

36/ APPROBATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE RENTREE ETUDIANTE

Mme le MAIRE. - Nous renouvelons l'allocation au même niveau que l'année précédente. Nous inscrivons 60 000 € de crédit pour cette action que nous inscrivons tous les ans.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

DISPOSITIF « JEUNES MAJEURS - JEUNES DIPLOMES »

37/ ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX POUR LES JEUNES BALNEOLAIS MAJEURS ET POUR LES JEUNES BALNEOLAIS DIPLOMES

Mme le MAIRE. - On les leur remet à la fin de l'année.

Mme GARGARI. – « Nous trouvons mesquin la somme attribuée aux jeunes majeurs diplômés d'un montant de 60 €. Je précise : 30 € parce qu'ils ont atteint leur majorité et 30 € parce qu'ils sont des bacheliers.

Pourquoi ne pas allouer et voter une subvention plus importante. L'allocation de rentrée étudiants couvre à peine leurs frais de scolarité.

Une subvention plus conséquente leur permettrait d'acquérir du matériel informatique numérique ou encore payer leurs frais d'inscription dans un établissement supérieur, école, université ou un organisme de soutien aux études supérieures ou, bien encore, d'acquérir leur autonomie en passant leur permis de conduire.

La participation de la municipalité d'une subvention adéquate montrerait à nos jeunes l'intérêt qu'on leur porte et les motivera pour leur réussite scolaire. »

Mme le MAIRE. - C'est pour des raisons évidemment budgétaires, vous vous en doutez. Nous

n'octroyons pas qu'aux bacheliers. Nous octroyons également aux titulaires du brevet, du CAP, du BEP, du bac et de l'enseignement supérieur. Beaucoup de jeunes sont concernés. C'est vrai que des villes ont des dispositifs différents où seuls ceux, par exemple, qui ont des mentions perçoivent. Nous avons fait le choix de donner à tous ceux qui réussissent leur diplôme même sans mention. C'est une question de budget. Nous souhaiterions pouvoir donner plus, mais c'est compliqué.

Mme MOUTAOUKIL. - Pour compléter, car j'entends ce que dit Mme Gargari, à savoir en faire moins, cibler plus pour être, au fond, plus efficace sur certaines actions.

Mme le Maire l'a dit, nous avons fait le choix d'en faire plus, d'élargir en tout cas le nombre de jeunes qui pourront en être bénéficiaires et d'encourager le maximum de jeunes. Cela étant dit, il existe d'autres dispositifs dans notre ville qui permettent aussi de financer des jeunes dans leurs parcours d'étude. Les plus motivés - c'est d'ailleurs plus élevé que ce que nous proposons ici - car, ici, c'est presque de l'ordre du symbolique, j'ai envie de dire, même si c'est tout de même de l'argent. Il est vrai que, sur les dispositifs de projets jeunes, on arrive tout de même à financer des jeunes vraiment motivés, qui ont un vrai projet à porter, qu'il soit de formation ou professionnel. Je voulais juste le signaler.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

INFORMATIQUE

INFORMATISATION DU DOSSIER PATIENT

38/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL (FIR) RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 27 349 € DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'INFORMATISATION DU DOSSIER PATIENT A PASSER AVEC L'AGENCE REGIONALE D'ÎLE-DE-FRANCE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DESTINES A ARBITRER LES INSTALLATIONS DU RESEAU THD SEINE

39/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVES A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DESTINES A ARBITRER LES INSTALLATIONS DU RESEAU THD SEINE ET AUTORISATION DONNEES A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme SEISEN. - Même s'il est tard, je voudrais juste rappeler que nous avons déjà passé une telle convention en 2012 pour autoriser Sequalum, la société en DSP avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, pour la mise en place de la fibre optique sur tout le territoire.

Depuis, le Conseil départemental a dénoncé cette DSP. Elle est rendue caduque depuis le 30 juin dernier. Ils ont mis en place une régie pour la maintenance et l'entretien de ce réseau qui ne respectait pas les clauses du contrat. C'est pour cela qu'il faut redélibérer pour la gestion et la maintenance du NRO et des trois SRO qui occupent l'espace public.

Je voudrais vous dire deux mots sur le développement de la fibre optique sur la ville même si c'est en dehors de la délibération. D'ici à la fin 2015 a priori, tout le quartier Sud classé en basse densité et tous les immeubles de moins de 12 logements qui incluent également les pavillons seront accordables à la fibre optique via Orange. À l'époque, nous avons autorisé la mise en place des

armoires sur l'espace public, les fameux points de mutualisation car nous n'avions pas de visibilité sur l'intervention de Sequalum qui se concentrait dans un premier temps sur les immeubles de plus de 12 logements. Aujourd'hui, le département, car c'était un peu compliqué d'avoir des retours de Sequalum, nous assure que l'ensemble des immeubles de plus de 12 logements sont raccordables. Potentiellement, fin 2015, nous sommes tous accordables à la fibre optique sous réserve de la véracité des dires du département sur cela.

Mme le MAIRE. - Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

ADHESION

40/ ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE SANTE

Mme le MAIRE. - Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE (C.P.E.F)

41/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE (C.P.E.F) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PROGRAMME DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

42/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION PPS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2015 RELATIVE A L'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE DE 24 000€ DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE POUR DEPLOYER TROIS ACTIONS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SOUTIEN A L'ELABORATION, AU PILOTAGE ET LA COORDINATION DE LA DEMARCHE CONTRAT LOCAL DE SANTE

43/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION DSP 2015 RELATIVES A L'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE DE 20 000 € DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LE SOUTIEN A L'ELABORATION, AU PILOTAGE ET LA COORDINATION DE LA DEMARCHE CONTRAT LOCAL DE SANTE ET AUTORISATION DONNEE MME A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE

44/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE COORDINATEUR DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - C'est un demi-équivalent temps plein. C'est l'occasion pour moi de vous dire

que tout un travail a été mené sur cette question sur la ville. Il a été réalisé un diagnostic avec les partenaires. Nous nous engageons dans la mise en place de ce Conseil Local de Santé Mentale, une structure partenariale ayant pour objet une meilleure prise en charge de ces malades. Comme il y a de nombreux soucis sur lesquels je ne rentrerai pas dans les détails ce soir, Il est vraiment bien que nous essayions de mettre en place ce travail partenarial avec les professionnels et les familles concernées.

Mme HUET. – Nous n’avons toujours pas de suite à la question que j’avais posée lors d’un précédent Conseil municipal sur le partenariat avec Rhapsodie, le service dentaire pour les handicapés.

Mme le MAIRE. - Pour les soins dentaires, nous travaillons en direction des autistes.

Mme HUET. - Nous avons voté pour ce partenariat. Il n'est pas encore mis en place ?

Mme le MAIRE. - Si. Cela concerne les autistes.

Mme HUET. - Non, cela concernait les enfants handicapés, les personnes âgées atteintes d’Alzheimer, etc.

Une intervenante. - Pour les personnes âgées atteintes d’Alzheimer, c’est sûr, les autistes aussi. En revanche, pour les autres handicapés...

Mme le MAIRE. - Nous demanderons et vous donnerons une réponse au prochain Conseil municipal.

PERSONNEL

45/ REACTUALISATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D’ACCES A L’EMPLOI TITULAIRE (PPAET)

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L’UNANIMITE

46/ CREATION D’UN EMPLOI D’EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS POUR LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L’UNANIMITE

47/ CREATION D’UN EMPLOI D’ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ERE} CLASSE POUR LA DIRECTION DE LA POPULATION

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L’UNANIMITE

48/ CREATION D’UN EMPLOI D’ANIMATEUR TERRITORIAL POUR LA DIRECTION DE L’EDUCATION

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L’UNANIMITE

49/ CREATION D’UN EMPLOI D’AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES DE 1^{ERE} CLASSE

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L’UNANIMITE

VOEU

50/ VOEU SUR LES JEUX OLYMPIQUES

Mme le MAIRE. - « Je souhaite, sans être trop longue en cette fin de Conseil Municipal, vous présenter rapidement ce vœu qui soutient la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et paralympiques 2024.

Paris, 100 ans après ses derniers jeux Olympiques accueillis en 1924, est en effet officiellement candidate désormais à l'organisation des Jeux Olympiques d'été 2024, en « concurrence » pour obtenir l'organisation de ces jeux avec Budapest, Hambourg, Rome et Los Angeles. La désignation de la ville hôte par le CIO aura lieu en septembre 2017.

Ce vœu est présenté par l'ensemble de la Majorité municipale.

Je dois dire que nous avons longuement discuté entre nous avant de le présenter, car comme cela est bien exprimé dans ce vœu, nous émettons de réelles conditions à notre soutien à cette candidature :

Ces jeux devront en effet être à la fois durables et soutenables :

- Nous souhaitons des jeux respectueux de l'environnement, à tous les niveaux,
- Nous souhaitons des jeux qui bénéficieront à l'ensemble de la Métropole parisienne et pas à la seule ville de Paris, afin de participer à la réduction des inégalités territoriales.
- Nous souhaitons des Jeux portés par la population, grâce à une large consultation populaire permettant aux citoyens franciliens de donner leur avis et de s'emparer de ce projet afin qu'il soit mené dans l'intérêt de tous.
- Nous souhaitons des Jeux qui permettent de faire progresser le Sport pour tous dans notre pays : soutien au bénévolat, développement de la pratique du sport scolaire, développement du sport féminin, amélioration de l'accès au sport pour tous et particulièrement les personnes porteuses de handicap.
- Nous souhaitons des jeux responsables au niveau financier, sans dérapage financier comme nous avons pu en observer lors des jeux précédents, à Sotchi ou Pékin par exemple.

Il faudra suivre cela avec attention, nous en sommes tous conscients.

Mais nous avons pris en compte les avancées du Comité International Olympique et son suivi attentif de toutes ces questions, qu'on perçoit bien désormais dans l'Agenda Olympique 2020, sur les bases duquel les candidatures à ces Jeux Olympiques d'été 2024 seront étudiées.

Nous avons pris en compte également l'attachement affiché par la candidature de la Mairie de Paris, par sa Maire, à toutes ces questions et sa volonté de construire des jeux durables, populaires, responsables économiquement et écologiquement.

Il nous a donc paru important de nous inscrire dans le soutien à cette candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ».

Je m'arrête là pour ne pas être trop longue, même si j'aurais pu développer davantage.

Y a-t-il des interventions ?

M. ROUSSEAU. - Sur le principe des Jeux Olympiques, nous sommes évidemment d'accord. Il faut évidemment une éthique. On sait très bien que cela se décidera aussi, heureusement, dans d'autres instances.

Je profite du clin d'œil des Jeux Olympiques sur notre ville pour souligner que, le week-end dernier, nous n'avons pas donné un signe vers le sport en supprimant la corrida pédestre et donc les courses.

Je trouve cela dommage. C'était un marqueur fort de la fête des vendanges que l'on a laissé cette année. On aurait pu montrer l'athlétisme.

Il s'agissait juste d'une remarque.

M. CALICE. - Par rapport à la corrida, on s'est rendu compte qu'il y avait depuis quelques années une forte baisse de participants. Nous faisons cela en partenariat avec l'OBS. Nous leur avons demandé de repenser la corrida. Nous avons voulu garder cette course de la paix qui est une course familiale à laquelle parents et enfants participent. Je pense que c'est une belle course. Dans le cadre de la corrida, c'est à repenser. Nous souhaitons le faire. Dans le timing, c'était mal placé entre les différentes courses

Mme POURTAUD. - C'est un vœu un peu politique avec de jolis mots. Vive le sport ! On ne veut pas critiquer le sport mais les Jeux olympiques coûtent très cher, génèrent de la pollution et ne font pas forcément du résultat. Il y a déjà plein de projets dans notre pays bien malade. Tout cela n'est pas idéal. Mme Hidalgo étant une personne qui veille totalement à empêcher toute pollution, on peut faire confiance à tout cela !

Mme MEKER. - Un mot très rapide. Dans le cadre de ce vœu, la question qui s'est posée à nous était : l'essentiel est-il de participer ?

Oui, dans la mesure où le vœu exprime bien des vœux et des intentions politiques clairs pour que ces jeux soient véritablement différents de ce qui s'est passé jusqu'ici. Il y a aussi l'idée de participer. Cela se passera à Paris. C'est l'occasion de peser de toutes nos forces pour que cela se passe le mieux possible et dans le sens décrit par le vœu.

Cela nous permettra aussi d'essayer par tous les moyens de porter les valeurs du sport, ce qui est très important, et de porter les valeurs de clarification et d'éthique financières et de tout faire pour instaurer dans ces jeux une forte dose de développement soutenable, d'essayer d'échapper à des modèles économiques qui trop souvent polluent le sport. Tout cela vaut la peine d'essayer et de participer dans le cas où c'est clairement exprimé dans le vœu.

Mme MOUTAOUKIL. - Évidemment, nous voterons ce vœu, mais au-delà de ce que vient de dire Pascale Meker, l'important est de participer. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, l'élue à la jeunesse espère que ces jeux vont nous permettre, grâce à toutes les entreprises qui vont se déployer pour l'organisation de ces Jeux olympiques, de donner la possibilité à des jeunes de notre ville, aujourd'hui en recherche d'emploi, de travailler pendant cette période sur un événement international qui est juste magnifique. C'est le rassemblement de tous les peuples, c'est une forme de communion que celle que l'on peut vivre autour de ces Jeux olympiques. Vivement qu'ils puissent avoir lieu à Paris.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 5 ABSTENTIONS (MME POURTAUD, MME CHAMI-OUADDANE, M. CARTERON, M. BORLANT ET M. BESSON) ET 1 NPPV (MME HUET)

Mme le MAIRE. - Je vous souhaite une bonne nuit.

Les deux prochains Conseils municipaux se tiendront les 17 novembre et 15 décembre.

(La séance est levée à 0 h 15.)